



<https://www.rp59.fr>



rp59@orange.fr



Racines et Patrimoine
en Avesnois

Bulletin N° 60 de mars 2025

Bulletin trimestriel de l'Association Racines et Patrimoine

DANS CE NUMÉRO :

Sommaire	1
L'ouragan du 12 mars 1876 dans l'arrondissement d'Avesnes	2
La procession de Sainte-Aldegonde, patronne de Maubeuge, en 1873	8
La Saint Pansard	11
Assemblée générale	24
Originaires de l'Avesnois, condamnés aux travaux forcés au XIX ^e siècle, suite	28
Faits divers et accidents en	38
Registres matricules de l'ancien régime et de la période révolutionnaire	46

EDITO

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 19 février 2025, au local de l'association, 25 rue de Maubeuge à Rousies.

Cela a été l'occasion de faire le bilan de l'année et de présenter les prévisions de projets pour l'année 2024.

Vous trouverez le compte rendu détaillé page 24.

La vingtième édition de notre exposition de l'Ascension aura lieu le jeudi 29 mai 2025, dans la salle des fêtes de Rousies. Deux sujets ont été sélectionnés : le 80^e anniversaire de la capitulation et les 20 ans de l'association.

Depuis l'an passé, un projet en cours a pour objectif de dresser la liste des militaires, civils et résistants ayant perdu la vie pour la France : qu'ils soient

natifs de l'Avesnois ou y résident, ou encore qu'ils viennent d'autres régions mais sont décédés dans notre arrondissement. Si vous désirez participer, n'hésitez pas à me contacter.



L'OURAGAN DU 12 MARS 1876

Un ouragan a dévasté le nord du pays et la Belgique le 12 mars 1876, ravageant l'Avesnois, causant neuf morts et de nombreux dommages. Le journal « *La Frontière* » donne le compte de cet après midi qui restera dans les annales :

Les nouvelles que nous recevons des environs sont des plus tristes et nous retracent de nombreux et grands désastres dans tout l'arrondissement.

A **Avesnes**, de deux heures de l'après-midi à six heures du soir, un vent furieux n'a cessé de souffler par rafales, abattant les cheminées, enlevant les ardoises et mettant à nu les charpentes qui avaient grand-peine à résister à ces assauts furieux et répétés.

Les rues étaient jonchées de débris de toutes sortes, briques, verres à vitres, ardoises, tuiles, faitières, fenêtres de zinc déchirées et broyées ; de tous côtés, la circulation présentait de réels dangers.

La promenade de la Rotonde et celle du Jeu-de-Balle sont saccagées et présentent véritablement un lamentable spectacle.

Le cimetière n'a pas été plus épargné : la tempête a tout bouleversé ; des arbres ont été brisés et abattus ; l'un d'eux, dans sa chute, a renversé la croix qui s'élève au milieu du calme asile des morts.

A **Sémeries**, une famille d'ouvriers composée de onze personnes a vu sa maison s'effondrer. Tous ses membres prennent la fuite, mais en se comptant on s'aperçoit que trois enfants sont restés ensevelis sous les décombres. On a pu retirer une jeune fille de 15 ans fortement contusionnée ; un garçon de 12 ans respirait encore, mais il a succombé peu après, et un autre plus jeune, âgé de huit ans était mort.

A **Sains**, une partie des toitures de la filature Maltaire-Dupont, Mariage et Cie, et des magasins de MM. Pecqueriaux-Bailly et fils, négociants en laines, ont été enlevées ou effondrées. Les autres établissements industriels ont moins souffert relativement, mais grand

nombre de maisons particulières ont eu leurs cheminées abattues et leurs toitures fortement endommagées.

Les communes de Dourlers, Dompierre, Cartignies, Étrœungt, Larouilles, Prisches, Maroilles, des Fayts ont été rudement éprouvées et présentent de toutes parts le navrant spectacle de bâtiments abattus et tombant en ruines ; toutes les propriétés sont dévastées.

A **Fourmies**, l'ouragan a sévi, comme à Avesnes, avec une extrême violence, les établissements industriels ont beaucoup souffert. Plusieurs d'entre eux ont eu leurs toitures détruites ou renversées. A la verrerie de MM. Legrand, Macaigne, Mulot et Cie, la toiture et une partie de la charpente d'un four à bouteilles, mesurant 25 mètres de long sur 20 mètres de large, ont été démolies. La perte est évaluée à 15,000 francs. La toiture de la filature de MM. Detourpe et Cie, qui mesure 50 mètres de long sur 25 mètres de large, est détruite ; il en est de même à la filature de M. Delloue, où le dommage est évalué à 25,000 fr. La toiture de la filature de MM. Divry et Cie a été enlevée en partie. Plusieurs maisons particulières ont eu leurs toitures enlevées ou ruinées ; les pertes pour ces maisons s'élèvent à plus de 50,000 fr. Le désastre ne devait point hélas ! se borner à des pertes matérielles : un ouvrier de la verrerie a été tué par la chute du toit du four à bouteilles ; deux jeunes enfants ont trouvé la mort dans la rue frappés à la tête par des pierres enlevées aux maisons.

Le canton de Berlaimont n'a pas été épargné non plus. A **Berlaimont**, trois maisons ont été détruites ; les toitures sont enlevées, les murs se sont écroulés.

A **Aulnoye**, la toiture d'une maison et celles de trois granges ont été enlevées ; la gare éprouve des dommages évalués à environ 10,000 fr. pour couvertures arrachées et vitres brisées. Pendant l'ouragan, le sieur Dauchy étant allé, avec ses deux filles, pour faire sortir les bestiaux de son écurie dont le

toit venait d'être emporté, a été gravement blessé par l'écroulement d'un mur et a succombé le lendemain. On espère que ses filles, moins gravement atteintes, pourront être sauvées.

A **Saint-Rémy-Chaussée**, le clocher de l'Église a été abattu par une rafale et a broyé le chœur dans sa chute.

A **Aymeries**, à Pont-sur-Sambre, à Bachant, à Sassegnies, à Noyelles, à Hargnies, à Levai, à Monceau, un grand nombre de maisons ont été détruites en totalité ou en partie. Plus de 2000 pieds d'arbres fruitiers plantés dans les pâtures sont brisés ou déracinés.

Dans le canton de **Bavai** toutes les communes ont plus ou moins souffert. Plusieurs personnes ont été blessés et contusionnés, mais on n'a pas de mort à déplorer ; néanmoins le nommé Denis Philippe, sabotier à Amfroipret qui a été renversé par un pommier se trouve, aujourd'hui dans un état fort inquiétant.

Les territoires de Bettrechies et de Bellignies étaient jonchés d'arbres. La route de grande communication dans cette dernière commune a été interceptée pendant trois jours.

Les pertes matérielles sont évaluées approximativement à 1,195, 650 fr. qui se répartissent comme suit :

- Amfroipret 41,170
- Audignies 51,000
- Bavay 142,000
- Bellignies 83,660
- Bermeries 49,900
- Bettrechies 41,300
- Gussignies 29,200
- Houdain 78,900
- Hon-Hergies 114,000
- La Flamengrie 12,400
- La Longueville 250,000
- Louvignies 44,700
- Mecquignies 60,300
- Obies 47,520
- St-Waast 49,600
- Taisnières-sur-Hon 100,000

Dans le canton de Solre-le-Château, on parle de 200,000 fr pour l'ensemble des dégâts.

A Liessies, l'église est en partie détruite.

A **Solre**, le clocher, déjà si éprouvé par la foudre trois jours auparavant, a subi les plus rudes atteintes. Les offices du soir n'étaient pas encore terminés qu'une des tourelles était arrachée et tombait avec un fracas épouvantable sur la toiture de l'église qu'elle défonçait. C'était un sauve-qui-peut général dans les environs de l'église ; on craignait l'écroulement du clocher. Chose bizarre : une pierre pesant environ 100 kilog est tombée de la tour de cet édifice, dans la rue et elle a rejailli dans l'intérieur d'un magasin, brisant la porte en mille morceaux. Une partie d'une fabrique de molleton s'est écroulée et une trentaine d'ouvrières se trouvent sans travail.

A **Cousolre**, l'ouragan de dimanche a enlevé une grande partie de la toiture et de la charpente du clocher, le petit toit conique d'une tourelle et la plus grande partie des ardoises du toit de l'église ; les dégâts causés à l'église peuvent être évalués à 10,000fr. ; L'école communale des filles a également eu à souffrir, mais dans de moindres proportions.

Dans la ferme de M. Simon Isidore, le pignon de la grange s'est écroulé et une partie de la toiture s'est trouvée détachée.

Le toit entier de la maison de M. Eliart Emmanuel a été lancé à plus de trente mètres de la maison.

Tout un pâté de maisons appartenant à Décamps Joseph a été complètement découvert. Plusieurs autres bâtiments ont plus ou moins souffert, et l'on ne peut estimer à moins de 60,000fr tous les dégâts causés dans cette commune par la tempête.

Malheureusement les pertes matérielles ne sont pas les seules à déplorer : un courageux citoyen, M. Jules Gobled, marbrier et cabaretier, était allé prêter main-forte à un voisin dont la porte de la grange menaçait de s'ouvrir sous les efforts du vent ; en essayant de la consolider, il fut renversé et eut la colonne cervicale fracturée. Il expirait le lendemain, à 11 heures du matin, victime de son dévouement et de sa serviabilité.

Le sieur Draquet Achille fut aussi grièvement blessé dans une chute qu'il fit en aidant un voisin.

Dans le canton de Maubeuge la tempête s'est déchaînée avec une épouvantable violence. La bourrasque s'est abattue sur Maubeuge vers trois heures de l'après-midi et dura sans interruption environ 4 heures avec une épou-

vantable violence. Aux parapluies retournés, aux chapeaux envolés, à la douzaine de mouchoirs arrachés des mains d'une bonne femme pour aller s'enrouler dans un des maronniers de la Place-Verte, où ils restèrent jusqu'après la tourmente, à tous les incidents enfin qui avaient égayé d'abord la population, succédèrent bientôt des dangers sérieux. Les pannes, les tuiles tombèrent sur les passants en pluie de plus en plus redoutable. Des ardoises sifflaient de toutes parts et coupaient l'air avec une rapidité incroyable. En un instant la ville était déserte, toutes les boutiques fermées et les quelques rares passants assez aventureux pour se hasarder dans les rues étaient bientôt obligés de chercher un refuge. Plusieurs cheminées sont tombées avec fracas. Le toit de la partie droite de l'abattoir a été enlevé. Un des clochetons de l'église du collège est tombé sur un pavillon voisin qui a été presque entièrement brisé.

Dans les faubourgs nombre considérable d'arbres abattus ; dans un seul verger, appartenant à M. Sance, boucher à Sous-le-Bois, on en compte 106 brisés ou déracinés. Les ravages causés par la tempête sont évalués pour Maubeuge et ses faubourgs à environ 300,000 francs.

Malheureusement ces pertes ne sont pas les seules à déplorer : Mme Pourbaix, charcutière, qui était allé voir sa fille au pensionnat d'Hargnies, fut surprise à son retour par l'ouragan. L'un des arbres qui bordent la route qu'elle parcourait en voiture, est tombé sur elle et lui a brisé la colonne vertébrale. La mort été instantanée. M. Paraisse au Pont-Allant monté sur une meule qui s'envolait a reçu un morceau de bois sur la tête et a été renversé à terre. On l'a relevé sans connaissance et assez fortement blessé, ce n'est que deux heures après qu'il a recouvré l'usage de ses sens. Plusieurs personnes ont encore reçu de graves contusions.

A **Jeumont** les pertes causées par l'ouragan peuvent s'élever à environ 50,000 fr, ainsi répartis :

Bâtiments 40,000

Arbres déracinés (perte réelle) 10,000

Heureusement aucun accident à déplorer.

A **Rousies** les dégâts sont relativement peu considérables : Plusieurs toitures sont plus ou moins endommagées, quelques cheminées renversées et quantité d'arbres déracinés.

A **Bettignies** les pertes en bâtiments et dégâts de toute nature sont évalués à 12,700 francs.

A **Louvroil**, toute la toiture de la grange de M. Bastien-Evrard, charpente comprise, a été enlevée par le vent et jetée à 20 mètres de là sur une maison voisine qui s'en est trouvée notablement endommagée.

Deux ailes du moulin à vent de M. Soumillon ont été emportées. L'une de ces ailes, lancée au-dessus de la Sablonnière, est allée tomber à 100 mètres, à l'entrée de la propriété de M. P-J. Michaux. Dans une prairie occupée par M. Hublart et plantée de 25 arbres à fruits, 22 de ses arbres ont été déracinés et jetés sur le sol. Les maisons ont été plus ou moins endommagées ; c'était une véritable pluie d'ardoises et de tuiles. La cheminée en tôle de la machine à vapeur de MM. Michaux frères a été renversée et brisée en quatre fragments. Trois cheminées en maçonnerie pour machines à vapeurs ont eu le même sort chez MM. Victor Dumont et Cie et leurs débris ont, dans leur chute, écrasé plusieurs wagons stationnant sur l'embranchement de la voie ferrée.

Aux produits céramiques une grande toiture s'est envolée avec la charpente, sur une longueur de plus de 50 mètres.

Au faubourg St-Lazare, la toiture de la grange de Mme veuve Delforge a été enlevée par le vent et le pignon de cette grange, construite depuis trois ans seulement, s'est écroulé.

Les dégâts en ce qui touche la commune d'Assevent, sont relativement peu importantes. Les toitures ont été assez abîmées, mais aucune d'elles n'a été enlevée entièrement. Comme démolition, il n'y a eu que le chapiteau du pignon de l'église et celui de la sacristie qui ont été renversés. C'est sur les arbres que la tempête s'est plus particulièrement déchaînée. On évalue à quatre cents pieds le nombre de ceux brisés ou déracinés, chiffre énorme comparativement au peu d'étendue de ce village. Aucun accident à déplorer. La perte totale est d'environ 6000fr.

La petite commune de Saint-**Rémy-mal-Bâti**, dont la population ne dépasse pas 600 habitants, a éprouvé des pertes qui ne sont pas inférieures à 30,000 fr. Une douzaine de bâtiments ont eu leurs toits enlevés et leurs murs croulés ; plusieurs maisons se sont effon-

drées, les décombres de l'une d'elles ont recouvert une femme qui aussitôt secourue par ses voisins, en fut quitte pour quelques légères blessures. Diverses personnes ont encore été contusionnées, mais aucune gravement.

A **Ferrière-la-Grande**, deux vaches pleines et un bœuf ont été tués dans leur étable, par l'écroulement de la toiture en ardoises arrachée par un coup de vent ; ces animaux et les bâtiments appartiennent à M. Coureur, Benoit, conseiller municipal sont les seuls qui aient été atteints par les effets de la tempête. Les toitures de la grande nef de l'église et celle de la nef latérale de gauche ont grandement souffert : il faudra les recouvrir à neuf. Les toitures de plusieurs granges ont été ou enlevées en partie ou dépouillées de leurs pannes et ardoises. Nombre de toits en chaume sont anéantis.

Dans la rue du Marais, une maison couverte en chaume est presque en ruines et fait l'effet d'avoir été bombardée.

Bien des gens peu aisés ont reçu de grands dégâts et ils auront peine à les réparer.

Dans les jardins, les pâtures, les vergers et les bois, il y a des quantités d'arbres déracinés par le vent, et naturellement sont les plus beaux de chaque espèce.

Dans les établissements industriels, peu de dégâts et pas d'accidents. Toutes les cheminées des machines à vapeur ont résisté.

A **Villers-sire-Nicole**, l'ouragan cause pour plus de 60,000 fr. de dégâts. Toutes les constructions ont été atteintes par le fléau, plusieurs maisons ont eu leurs toitures complètement enlevées, l'église et le presbytère n'ont pas été épargnés, leurs toitures n'existent pour ainsi dire plus ; quatre granges ont été rasées, des cheminées enlevées, etc.

Dans les champs, des meules de blé ont été détruites et les gerbes lancées au loin ; beaucoup d'arbres attachées et cassés.

La tempête du 12 mars n'a causé à Neuf-Mesnil aucun sinistre vraiment remarquable.

Les seuls faits de destruction que l'on peut, citer consistent en une grange couverte en paille qui a été complètement détruite ; une maison, également couverte en chaume qui a eu sa toiture enlevée, et une autre maison de construction récente, appartenant à M. Dandois, et dont la toiture et la charpente ont été

projetées à 25 mètres de distance.

En dehors de ces quelques accidents, on peut citer encore des murs ébranlés et lézardés, un grand nombre de toitures plus ou moins endommagées, ainsi qu'une quantité assez considérable d'arbres fruitiers jetés par terre.

L'évaluation approximative du dommage total est portée sans exagération à 20,000 fr.

A **Eclaires**, six granges ont eu leurs toitures presque complètement détruites et les maisons d'habitation très endommagées, il n'est pas une demeure qui n'ait payé son tribut à l'ouragan. La cure par exemple a eu sa charpente broyée par la chute d'une cheminée. Une grande quantité d'arbres fruitiers et autres ont été brisés.

La commune de **Vieux-Reng** a été cruellement éprouvée par la tempête. Les toitures de trois granges ont été emportées ; deux maisons écroulées, deux enfants, l'un de trois ans et l'autre de cinq semaines ont été écrasés sous les débris de l'une d'elles ; d'autre part, deux chevaux tués par la chute d'un mur. Partout des dégâts, pertes incalculables.

A **Beaufort**, on compte 100 maisons atteintes par le fléau destructeur, auxquelles il est urgent de faire des réparations dans le plus bref délai.

Dans ce nombre ne sont pas compris dix bâtiments, tant granges que remises, qui ont été pour ainsi dire anéantis. L'église n'a pas été plus épargnée : un pan de toit de 19 mètres de haut sur 5 de large a été culbuté et enlevé dans le cimetière. Le coq de clocher a tenu bon mais il a perdu sa queue dans la lutte. Deux vaches ont été tuées par suite de l'écroulement d'un mur de grange de la ferme de M. Combien. Un homme sortant d'une maison d'où il venait de porter secours, a reçu une tuile sur la tête ; sa blessure quoique sans gravité, l'empêchera de travailler pendant quelques semaines. Les pertes sont évaluées à 42,000 francs sans y comprendre 400 arbres fruitiers et autres abattus.

Elesmes. — La douloureuse catastrophe de dimanche dernier a fait subir des pertes assez considérables à la petite commune d'Elesmes. Quatre maisons se sont écroulées, laissant leurs propriétaires exposés à l'intempérie de la saison. Plusieurs granges, dont une entièrement neuve, sont presque anéanties. Il n'y

a cependant pas, grâce à Dieu, de victime à déplorer. Les pertes ne s'élèvent pas à moins de vingt-cinq à trente mille francs.

A **Ferrière-la-Petite**, chiffre approximatif des dégâts de l'ouragan de dimanche dernier est évalué à 30,000 fr. dont :

Propriétaires particuliers 18,740

Bois de Maubeuge 6,000

Bois de la Gravelle 3,000

Bâtiments communaux : église, presbytère, mairie et écoles . . 2,230

A **Bersillies**, la toiture et le pignon de la grange de M. J.-B. Loiseau, rentier, ont été complètement renversés ; une partie de la toiture de la maison couverte en chaume a été enlevée. La toiture de la grange du nommé Tassot a été également enlevée à tel point que des pièces de bois sont demeurées accrochées dans les branches des arbres non loin de là. Quelques maisons couvertes en chaume ont été plus ou moins endommagées. Des arbres plantés non loin de la rivière ont été déracinés et renversés.

Boussois. — Les dégâts causés dans cette commune ne sont pas très considérables, comparés à ceux des localités voisines. En effet, sauf la toiture de la grange de MM. Dejardin, dont la moitié a été enlevée comme une plume, ils se réduisent à une centaine d'arbres arrachés, tordus ou cassés, à une trentaine de toits totalement ou partiellement vœufs de tuiles et de gouttières. Mais on frémit à la pensée des malheurs qui auraient pu arriver ; pour n'en citer qu'un exemple, au moment où la toiture de la grange de MM. Dejardin est tombée d'une hauteur de dix mètres au moins sur la route, passaient deux hommes qui entendant les craquements produits par la rupture des combles n'ont eu que le temps de se jeter contre le mur ; une demi-minute plus tard, ils eussent été broyés par l'énorme charpente.

A **Feignies**, les dégâts produits par l'ouragan de dimanche sont considérables. 7 des plus belles granges sont détruites presque entièrement. Une énorme quantité de toits de maisons, malheureusement encore couverts en chaume sont fortement endommagés, beaucoup de murs sont ébranlés. Il n'est pas encore possible de chiffrer avec exactitude la perte générale, mais elle est assurément su-

périeure à 200,000 francs pour les bâtiments. Quant à la perte des arbres fruitiers, elle est incalculable. Tous les vergers sont châtiés, il en est beaucoup où il ne reste plus que quelques arbres.

A **Colleret**, les granges des sieurs Béquet, Caudaux, Lecoq, Fisseaux, ont eu leurs toits enlevés ; une grange neuve appartenant à Mme Mariage est dans le même cas, ainsi que la grange de M. Petit à Ostergnies ; presque toutes les maisons sont plus ou moins endommagées ; les arbres fruitiers déracinés et les peupliers ployés ou brisés. Le clocher a presque toutes ses ardoises enlevées. Chez M. Ouverlaux, ses granges et ses écuries sont fortement endommagées et pour surcroît de malheur un domestique blessé et dont on désespère.

La commune de **Gognies-Chaussée** a aussi été fort éprouvée par l'ouragan du 12, qui laissera des traces si profondes dans le pays. Quatre granges sont effondrées, un grand nombre de toitures enlevées, toutes plus ou moins endommagées, en sorte que les denrées qui contiennent les greniers sont d'autant plus exposées que, les matériaux nécessaires à leurs réparation, tels que paille, ardoises, pannes, font défaut.

Presque tous les arbres sont renversés ou déracinés, perte considérable, en ce moment, où les prairies vont commencer à pousser.

A **La Longueville**, six granges croulées, plusieurs autres fortement endommagées, les toitures des maisons très abîmées, une grange est tombée sur la route nationale, la circulation a été un moment interrompue. Les dommages causés sont plus grands encore dans les prairies, plus de la moitié des arbres à fruits sont tombés, principalement les plus beaux. La perte est grande, difficile à apprécier, on estime qu'elle peut être évaluée à 250,000 francs, sans compter celle qu'il y a dans les bois du duc de Luynes, qui est considérable. Pas d'accidents graves à déplorer.

A **Damousies** les dégâts sont évalués à 10,800 francs supportés par 18 propriétaires, parmi lesquels on cite M. Durand qui subit à lui seul une perte de 5,000 et M. Jules Hazard une de 3,000 fr. Ces dégâts portent principalement sur les toitures enlevées, granges qui ont croulé et étables à vaches. M. Durant a eu

trois vaches qui ont été ensevelies sous la voûte de l'étable ; il a fallu en abattre une sur le champ. Environ 200 arbres ont été déracinés dans les propriétés de M. Crapez, le long de la rivière la Solre et dans ses bois.

A **Hautmont**, les pertes sont moins grandes qu'on ne l'avait dit tout d'abord : elles sont évaluées à une trentaine de mille francs. A l'église le clocheton est tombé, la flèche, la toiture et les fenêtres sont fortement endommagées. La toiture de l'usine Saint-Marcel a beaucoup souffert, les frais de réparations pour ce seul établissement ne s'élèverait pas à moins de 5,000 fr. Une grange occupée par M. Happlencourt a croulé sur une étable où il y avait 20 à 25 bêtes à cornes ; huit ont été tuées. Il y a eu comme partout une grande quantité d'arbres cassés et déracinés.

A **Cerfontaine**, les toitures et les charpentes de trois maisons ont été littéralement enlevées ; l'église a aussi été très abîmée ; une meule de grains a été culbutée, ainsi qu'un grand nombre d'arbre. La moitié d'un mur de grange qui venait d'être entièrement dégarnie de sa toiture, s'est écroulé. Un homme a été blessé.

Cette longue énumération des malheurs qui en quelques heures ont désolé notre pays, est plus triste encore quand on songe aux pauvres gens qui se trouvent dans l'impossibilité de reconstruire leur chaumière anéantie. Mais ce qui apporte encore la désolation dans les campagnes, c'est la persistance des pluies, les labours en retard, et les terres tellement détrempées que, quelque temps qu'il fasse, elles ne seront pas absorbables de sitôt. En attendant les nourritures s'épuisent et les animaux souffrent. Depuis longtemps la situation de l'agriculture n'a été aussi critique.

LES ACTES DE DECES

Acte n° 12 de l'état-civil d'Aulnoye

Le 13 mars 1876 à neuf heures du matin, **Philippe Douchy**, âgé de 70 ans, cultivateur, demeurant à Aulnoye où il est né le 31 mars 1806, fils de Constant et de Mari Elisabeth Denis, veuf d'Augustine Hautcœur, est décédé en sa demeure, chemin d'Aymeries.

Acte n°7 de l'état-civil de Cousolre

Le 13 mars 1876 à onze heures du matin, **Jules Gobled**, âgé de 54 ans, marbrier, né à

Bersillies l'Abbaye, domicilié à Cousolre, fils d'Eloi et de Catherine Lorent, époux d'Adèle Goblet, est décédé en son domicile.

Actes n° 59, 60 et 61 de l'état-civil de Fourmies

Le 12 mars 1876 à quatre heures du soir, **Eugénie Poucet**, âgée de 10 ans, née à Frasnes (Belgique), domiciliée à Fourmies, fille d'Aimé et de Florence Masuy, est décédée lieu dit "la rue Saint Pierre".

Le 12 mars 1876 à quatre heures du soir, **Ulysse Camile Haudin**, âgé de 6 ans, né et domicilié à Fourmies, fils de Valentin et de Virginie Léopoldine Ernestine Cercelier, est décédé au lieu dit "le défriché".

Le 12 mars 1876 à quatre heures du soir, **François Alexis Hermange**, âgé de 70 ans, verrier, né à Réty (Pas-de-Calais), domicilié à Fourmies, fils d'Alexis et de Joséphine Desmaret, veuf de Marie Séraphine Léocadie Levisse, est décédé lieu dit "La Verrerie".

Acte n°41 de l'état-civil d'Hautmont

Le 12 mars 1876 à quatre heures du soir, **Marie Antoine Loiseau**, âgée de 41 ans, ménagère, née à Sivry, fille d'Antoine et de Marie Thérèse Fourier, épouse d'Emile Pourbaix, charcutier, domiciliée à Hautmont, est décédée accidentellement en cette commune lieu dit « le bois d'Hautmont ».

Acte n° 16 et 17 de l'état-civil de Sémeries

Le 12 mars 1876 à cinq heures du soir, **Magloire Darivez**, âgé de 12 ans et demi, né à Flaumont Waudrechies, domicilié à Sémeries, fils de Juvénal et de Pacifique Leclercq, est décédé en cette commune.

Le 12 mars 1876 à cinq heures du soir, **Marie Darivez**, âgé de 9 ans et demi, né à Flaumont Waudrechies, domicilié à Sémeries, fils de Juvénal et de Pacifique Leclercq, est décédé en cette commune.

Voir également l'article du bulletin n°12 : un ouragan à Avesnes en 1783.

PROCESSION DE SAINTE-ALDEGONDE PATRONNE DE LA VILLE DE MAUBEUGE

Paru dans le journal « *La Frontière* » du 25 mai 1873

La procession de Sainte-Aldegonde qui a lieu aujourd'hui existe depuis un temps immémorial à Maubeuge.

Elle se faisait primitivement le 6 du mois de juin. Plus tard, elle a été transférée au mercredi, puis au mardi de la Pentecôte. Interrompue à la révolution, elle fut rétablie en 1808 par Mgr. Belmas, évêque de Cambrai, et fixée au dimanche d'après la Pentecôte. Depuis, elle a été rapprochée de 15 jours ; en sorte qu'elle se fait actuellement le dimanche qui précède cette fête.

Une indulgence de cent jours avait été accordée par le pape à tous ceux qui y assistaient. Aussi avait-elle lieu au milieu d'un concours extraordinaire de monde accouru de tous les points de la France et de la Belgique. La chasse de la sainte était portée à cette procession sur un char magnifique dit le car d'or, par les échevins, qui l'accompagnaient jusque hors de la porte de France. Là elle était confiée à la garde du prévôt, qui, au retour, la remettait en la même place aux mains de ceux de qui il la tenait. Elle s'avancait au milieu de la fumée des encensoirs, traînée par six chevaux sortis des principales fermes que le chapitre possédait dans les environs de Maubeuge. Des piquets de troupe d'élite à pied et à cheval, ainsi que les différentes confréries de la ville, l'escortaient, et autour d'elle les chanoinesses et les chanoines mêlaient leurs voix au son des instruments et aux psalmodies de la foule. Arrivée au pied de la chapelle dont nous parlerons tout-à-l'heure, la chasse était déposée dans une tente. Dans une autre tente contiguë les chanoines célébraient l'office divin avec sermon et rémission des péchés. On rentrait dans la ville après avoir fait au pied de ses murs une nouvelle station accompagnée de la récitation d'un évangile approprié à la circonstance, et le reste de la journée se passait au milieu des feux, des aumônes et des réjouissances. La révolution ravit à la procession de sainte Aldegonde une partie de sa pompe. Dans les années qui séparèrent 89 de 93 elle n'eut plus pour escorte qu'une compagnie volontaire de gardes à cheval qu'on appela, par dérision, les *dragons de la Pentecôte*, sous l'empire et la restauration, ce fut la troupe qui lui servit

de cortège. Depuis 1831, où une partie de la garde nationale avec la musique l'accompagna, cette procession n'a plus été suivie que des fidèles seuls. Aujourd'hui, à défaut des nobles chanoinesses, de pauvres, mais honnêtes jeunes filles, moins oublieuses en cela que les grandes dames d'une classe autrefois exclusivement favorisée par Sainte-Aldegonde, s'empressent de porter sur leurs épaules son image vénérée qu'elles ont en outre soin d'entretenir et d'habiller aux jours solennels.

Maintenant que nous avons parlé de l'institution de la cérémonie du jour ; nous allons rappeler la vocation religieuse de sainte-Aldegonde et la fondation du monastère qui devint le berceau de Maubeuge.

Au commencement du VII^e siècle, le terrain sur lequel s'élève aujourd'hui la ville de Maubeuge était couvert de broussailles et de quelques arbres rabougris tels qu'il en croit encore sur les coteaux incultes dont le sol est de nature calcaire ou schisteuse. Ce terrain, prétend-on, portait le nom de *Malbode*, mot qui, en langage de l'époque, signifiait, *mauvais bois*. Le coteau de Malbode jusque là, avait été inculte et désert, quand, on l'année 657, on vit s'y élever un établissement religieux auquel la ville actuelle doit son origine. Cet établissement fut fondé par Aldegonde, seconde fille d'un puissant seigneur Frank, Walbert IV, gouverneur des provinces austrasiennes de Sambre-et-Meuse.

Aldegonde était née douze ans auparavant en la *villa* ou *burg* de *Court Solre* espèce de palais rural, comme l'étaient les demeures des seigneurs franks, que son père habitait au centre du pays qui lui était soumis. Elle avait été élevée par les soins d'un religieux d'origine irlandaise, le docte et pieux Sobin. Sobin était un de ces habiles missionnaires qui, alors, travaillèrent à gagner au catholicisme le dévouement et la protection des nouveaux dominateurs de la Gaule.

Il éleva là jeune fille du comte Walbert dans des sentiments d'une ferveur peu commune. Cette jeune vierge, à l'exemple de plusieurs personnages de sa race, préféra de bonne heure la solitude et le commerce attrayant des ministres de l'église, les seuls hommes

lettrés de l'époque, à celui des guerriers ignorants et grossiers à qui la force des armes avait livré les différentes provinces du vaste empire romain. Fortifiée par cette exaltation religieuse qui, chez les âmes d'élite, porte aux grands sacrifices, elle résolut au sortir de l'enfance, de quitter les délices de la vie mondaine pour se vouer à Dieu, et cela, malgré le riant avenir que lui promettaient et sa haute origine et une beauté qui, dit-on, fut sans pareille. Malgré les sollicitations de ses parents, qui voulaient lui faire contracter une riche alliance, semblable à celle de sa sœur Walde-trude, qui avait épousé l'un des principaux eudes de la cour de Dagobert, le comte Mالدعاire, elle demeura fidèle à ses premières résolutions. Le fiancé d'Aldegonde, appelé Eudon, était le fils d'un des rois de l'heptarchie saxonne, en Angleterre. La jeune fille refusa de s'unir à ce personnage étranger, avec une obstination qui, dans un âge aussi tendre, annonçait une force de caractère peu commune. On rapporte que ses parents, déterminés à la marier malgré elle, avaient acheté de riches étoffes dont elle devait se faire elle-même des vêtements pour le jour solennel ; mais que la vierge, se retirant dans une petite maison du voisinage, fit avec ces étoffes des robes de baptême pour les enfants des serfs de son père, et demeura inflexible devant toutes les exhortations de celui-ci. Econdit contre son attente, le prince Eudon persista dans ses desseins, et lorsque, quelque temps après, les parents d'Aldegonde moururent, il crut triompher définitivement d'une jeune femme que l'abandon ou l'éloignement de toute protection semblait livrer, sans défense à ses tentatives. Il franchit de nouveau le détroit qui le séparait des provinces Belges et se dirigea vers le palais de Court-Solre dans l'intention d'enlever Aldegonde. Celle-ci, prévenue de l'arrivée d'Eudon, n'eut que le temps de s'enfuir à la hâte à travers les bruyères et les bocages qui se trouvaient au nord-ouest de sa demeure. Au bout de quelques heures elle arrivait sur les bords de *la Sambre* et se reposait au bas d'un coteau boisé, appelé aujourd'hui *hauteur de la Falise*.

Les légendaires, dans leur foi aux prodiges et leur amour pour le merveilleux, assurent qu'Aldegonde passa miraculeusement la Sambre en cette occasion. Nous ne révoquons point en doute leurs récits, et nous en reproduisons la substance, persuadé qu'en écrivant l'histoire, il faut faire parler les



Sainte Aldegonde, église de Rousies

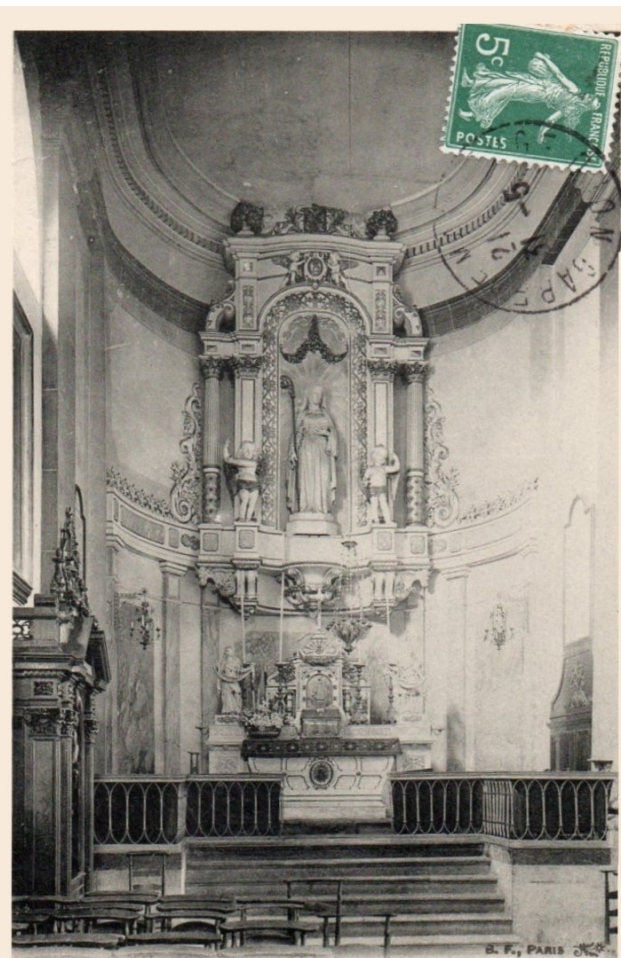
siècles avec leurs croyances, leur esprit et leurs illusions. La jeune fugitive, rapportent donc les légendaires, se reposait au pied du coteau où elle s'était arrêté, quand, en cet endroit même, dévorée par une soif ardente, elle vit jaillir une fontaine à côté d'elle (c'est près de cette fontaine que s'élève la chapelle sainte-Aldegonde). A peine achevait-elle de se désaltérer dans cette source miraculeuse qu'elle entendit à travers le bois un bruit causé par une troupe de cavaliers qui semblaient suivre ses traces. L'idée du prince Eudon vint soudain à sa pensée et la fit courir vers la rivière, dans les roseaux de laquelle elle se cacha. Malheureusement, dans la précipitation de sa course, elle laissa un de ses souliers derrière elle : cette chaussure, retrouvée et reconnue par le chef des cavaliers, qui n'était autre que le prince Eudon lui-même, lui fit redoubler ses recherches. Bientôt, reconnaissant sur la verdure l'empreinte des pas de celle qu'il poursuivait, le ravisseur s'élança vers la rivière, certain de la cerner. Il serait venu à bout de son dessein, ajoute la légende, sans l'assistance de deux anges qui, accourant aux prières de la jeune vierge, l'enlevèrent de terre, et, la soutenant de chaque

côté, la transportèrent à pied sec sur l'autre bord.

Délivrée ainsi du danger, Aldegonde pénétra dans l'épaisseur des buissons de Malbode, afin de se dérober aux nouvelles recherches auxquelles elle pouvait être encore en butte, et s'y abrita avec des branchages qu'elle disposa en forme de cabane. Là, elle vécut pendant quelques jours des fruits spontanés de la terre. Bientôt, ayant reconnu qu'elle se trouvait à proximité d'Hautmont, où le mari de sa sœur, le Comte Maldegair, venait d'élever un monastère, elle s'y rendit nu-pieds, semblable à une biche innocente qui, parmi les bois et les taillis est poursuivie par les chasseurs et court se mettre sous la protection de l'ermite de la forêt. Tombant aux genoux du saint personnage, elle le supplia, les larmes aux yeux, de la protéger dans sa détresse. Maldegair avait alors pour hôtes à Hautmont les bienheureux Aubert et Amand, évêques. Ceux-ci, touchés des rares vertus et de la conduite toute héroïque de la jeune vierge, la consolèrent et la raffermirent dans ses résolutions. Ils lui conseillèrent de se vouer à Dieu par des vœux solennels et de se retirer dans un cloître. Aldegonde accueillit ces exhortations avec joie, suivit les vénérables prélats dans l'oratoire que Maldegair avait élevé sur le Mont-Aigu, en l'honneur de l'apôtre saint Waast, et y prononça les vœux sacramentels, tandis que le Saint-Esprit, assure encore la légende, descendait sous la forme d'une colombe pour la couvrir d'un voile miraculeux.

Ensuite, elle revint aux lieux où elle avait trouvé un abri contre les poursuites de ses ravisseurs. Ces lieux, par une circonstance toute particulière, faisaient partie des domaines que sa mère avait, peu de temps auparavant, acquis de sainte Gertrude, sa parente. De retour ici, elle fit construire un monastère, où elle appela pour vivre avec elle un grand nombre de serviteurs et servantes du Christ, partageant entre eux et les pauvres, les vastes richesses que son père et sa mère lui avaient laissées. C'est à cet établissement religieux que Maubeuge doit son origine.

Tel est le récit merveilleux que les légendaires font de la vocation cénobitique de sainte-Aldegonde et que nous empruntons à l'intéressant ouvrage de Z. Piérart, notre compatriote. Quelle que soit la vérité des faits rapportés, toujours est-il que les habitants du nord de la France, et des Pays-Bas n'ont cessé de considérer sainte-Aldegonde comme



La chapelle Sainte Aldegonde à Maubeuge

une des vierges les plus admirables que l'assistance miraculeuse du Ciel ait signalées à l'admiration et à la vénération des habitants de la terre. La procession commémorative qui a lieu aujourd'hui montre combien a dû être grande cette vénération puisqu'elle s'est maintenue à travers les siècles et que les temps de révolution, que l'avènement d'un nouveau monde, certes bien étranger à l'esprit, aux croyances et aux préoccupations du passé, n'ont pu la voir s'éteindre.

Sainte Aldegonde mourut d'un cancer au sein, le 30 de janvier l'an 684, à l'âge de 34 ans, au village de Cousolre où elle était allée visiter les douze religieuses qu'elle avait établies en ce lieu pour prier sur le tombeau de son père et de sa mère.

LA SAINT PANSARD, LE CARNAVAL HISTORIQUE DE TRÉLON, UNE TRADITION VERRIERE.

« Ce temps qui laisse derrière lui les fines traces de la mémoire... » Pierre AUGER

CONFIDENCES D'UN JOUEUR DE CLARINETTE

Les jours de la Saint PANSARD portent en eux un écho infini à ma propre jeunesse, vibrant encore aujourd'hui d'une chaleur et d'une intensité uniques. Tout commençait bien avant le jour J : les préparatifs étaient une affaire collective. Nous étions tous très impliqués dans son organisation, tous unis par cette excitation partagée. Je l'étais aussi comme clarinettiste, membre du groupe musical, puis le soir venu, j'y jouais le grand bal masqué final. Cette implication me donnait le sentiment de participer à quelque chose de bien plus grand que moi. Elle m'a marqué à jamais, imprégnant ma mémoire d'une mélodie d'émotions, une symphonie où se rejoignent l'art, la fête et l'esprit communautaire.

A la manière de Kasper, le joueur de clarinette¹, je rapporte ce que j'ai vécu, vu et entendu de la part des deux plus grands érudits trélonnais sur cette fête carnavalesque : Albert LEGUEIL et Gaston PETIT mon parrain. Nés tous les deux sous la 3ème République, en 1894, ils sont les mémoires les plus anciennes des confrères de la Saint PANSARD de Trélon.

A la faveur d'une sorte de temps retrouvé, lorsque j'ai commencé ce récit j'avais parfaitement conscience que beaucoup d'historiens qualifiés me précédaient. C'est un regard différent que je vous propose ici. La Saint PANSARD est trop vivante pour qu'on puisse l'explorer méthodiquement, comme on suivrait la pagination d'un livre. Il faut savoir y errer, s'y perdre, au rythme de son existence séculaire. Le cortège y devient un spectacle, mais aussi une rêverie au long des âges.

Voir, Comprendre, Ressentir

Chacune de ces trois prises éclaire la fête sous un jour unique, tout en demeurant complémentaire des deux autres. Ce récit a l'ambition de proposer ces trois dimensions sans poser le regard depuis une position formatée ou figée. Il s'agit ici de retracer la Saint PANSARD à la lumière de ce que j'ai vécu de l'intérieur, entre les notes de musique et les rires partagés.

Raconter la Saint PANSARD à travers ces trois

prismes, c'est inviter à revivre cette tradition dans toute sa richesse et sa profondeur. C'est aussi honorer les souvenirs d'une jeunesse portée par la chaleur d'un héritage, qu'il m'importe de transmettre à mon tour.



VOIR : UNE IMMERSION DANS LA FÊTE

Ce premier prisme est avant tout une observation visuelle de l'image vivante de cette fête, une immersion dans un tableau foisonnant de couleurs, de mouvements et d'expressions. Cela passe par la description des scènes, des costumes qui magnifient les images et les représentations, offrant une porte d'entrée sensorielle au cœur des festivités.

Le cortège

Le cortège carnavalesque de la Saint PANSARD se distingue par sa temporalité singulière, loin des grandes chaleurs estivales. Ici, ni soleil brûlant ni feuilles mordorées : l'été et l'automne se sont retirés pour céder la place à une saison à la fois redoutée et familière, celle qui pare les paysages d'un divin manteau blanc. Cet hiver, rude mais fédérateur, gomme les frontières entre les villages et unit, pour un temps, tout un territoire sous une seule et même bannière : celle de l'Avesnois.

C'est dans cette ambiance hivernale empreinte de magie que se déroule, au Mardi-Gras et le dimanche suivant, la célébration originelle de la Saint PANSARD.

Le Départ est une tradition profondément ancrée, qui commence à l'ancienne gare Trélon-Glageon, lieu emblématique de ralliement où se forme le rassemblement. Là, dans un esprit festif, plus d'une centaine de personnes « font Saint PANSARD », prêtes à parcourir les rues de Trélon.

Le cortège serpente joyeusement à travers la ville, faisant halte dans les cafés qui jalonnent son parcours. À 14 h 30 précises, après l'indispensable photographie de famille, le moment tant attendu arrive : le départ officiel.



Le rassemblement en 1959 — Photo : collection personnelle de l'auteur

La Chemise de Nuit : une coutume qui a traversé les âges

La chemise de nuit blanche, ainsi que le bonnet à pompons et le foulard blanc, ne sont pas seulement des vêtements de carnaval, mais des témoins d'un moment suspendu, où les barrières sociales, les hiérarchies et les contraintes quotidiennes disparaissent pour laisser place à un autre temps, un temps régi par la fête, le rituel et la mémoire. En revêtant cette tenue, chaque participant se glisse dans un costume qui a traversé les âges.

La tenue en noir et blanc, qui caractérise la fête de Saint PANSARD, est bien plus qu'une simple mise en scène. Elle incarne une opposition fondamentale, celle entre la vie et la mort, le blanc et le noir, deux forces primordiales qui régissent l'univers. Le blanc, éclatant et pur, est le symbole de la vie, de la renaissance. C'est la couleur du printemps, de la lumière qui se fait chaque jour plus présente, de la chaleur qui revient après les mois de froid. Il évoque la floraison, la régénération, et surtout la promesse d'un renouveau.

En face, le noir représente la mort, mais aussi la fin d'un cycle. C'est la couleur de l'hiver, des longues nuits où la lumière semble se retirer pour mieux revenir. Le noir est l'ombre qui précède la lumière, le silence qui précède la parole. Il marque la fin des rigueurs de la saison froide, la fin des longues soirées où le jour tombe rapidement, où l'on se retranche à l'intérieur, dans le confort et la sécurité, mais aussi dans l'immobilité. Mais le noir n'est pas seulement une couleur de fin, il est aussi le

prélude à un commencement. Le noir annonce la transition, le moment où, dans l'obscurité, tout est encore possible avant de voir l'aube.

Le Loup Noir

Dans le village de Trélon, le déguisement le plus simple, mais peut-être aussi le plus marquant, est sans conteste le « loup noir ». Hérité d'une tradition plus lointaine, cette coutume puise ses racines dans les carnivals vénitiens, où le masque permettait d'effacer toute identité, et d'offrir un visage autre, transformé. À Trélon, toutefois, le loup n'a pas pour fonction de cacher le visage ou d'installer l'anonymat. Au contraire, c'est un acte de transformation. Gaston PETIT, dans un geste devenu rituel, distribuait ces demi-masques aux jeunes venus se rassembler dans la grande salle des mariages de la Mairie, au premier étage. Revêtus des habits traditionnels, il était désormais temps de passer à l'étape suivante : le grimage. Poudre de riz et rouge à lèvres léger, pour accentuer la métamorphose, un geste simple mais qui marquait une rupture. Le carnaval, à Trélon comme ailleurs, est un moment où l'on devient autre.

Le Diable dansant

Le cortège de la Saint PANSARD déambule lentement dans les rues, une procession colorée et bruyante. En tête de ce défilé, une figure imposante, presque mythologique : le « diable ». Vêtu de rouge écarlate, il porte sur



Les « Saint PANSARD » des années soixante - Photos : collection personnelle de l'auteur

son épaule une fourche, symbole à la fois de puissance et de domination. Sa tête est masquée d'un visage hideux, un masque représentant Satan, avec de grandes cornes qui se dressent fièrement. Ce personnage n'est pas seulement une apparition inquiétante, mais incarne la cristallisation de nos peurs et de nos angoisses les plus profondes, celles qui, depuis des siècles, nourrissent les croyances populaires et les mythes collectifs.

Les Habits du Saint PANSARD : les couleurs de la fête

Le personnage central de la fête, c'est le bonhomme PANSARD lui-même. Ce géant de la panse, symbole incontournable du Carnaval, est un mannequin bourré de paille. Revêtu d'un costume tout noir, il arbore un bonnet blanc immaculé. Sa tête est recouverte d'un masque aux joues rouges et rondes qui semblent éclater de bonne humeur. Posé au centre de toutes les attentions, il devient l'incarnation même de l'esprit festif et burlesque de la Saint PANSARD.

Depuis le Moyen Âge, cette tradition des grands mannequins, souvent appelés rois de Carnaval, perdure avec force. Ces figures étaient construites pour défiler joyeusement dans les rues, accompagnées de musiques et d'un cortège en liesse. Leur présence était à la fois un exutoire collectif et une célébration marquant la fin de l'hiver.

Le bonhomme PANSARD est bien plus qu'un simple mannequin : il est l'essence d'une tradition séculaire où rires, transgressions et esprit communautaire se rencontrent pour réchauffer les cœurs en plein hiver.

Mais le rôle du bonhomme PANSARD ne s'arrête pas à ces déambulations joyeuses. À la nuit tombée, un moment solennel et théâtral s'installe : le mannequin rendu coupable des bêtises et excès de l'année passée, véritable bouc émissaire des travers humains, est condamné à être brûlé.

Le Bernement : une couverture et un rituel

Parmi les traditions les plus marquantes de la Saint PANSARD, il y a ce moment attendu de tous, mêlant humour et exubérance : le Bernement. Cet acte symbolique et festif, consistant à faire « sauter Saint PANSARD en l'air », incarne toute la légèreté et bon enfant qui imprègne toute la célébration.

Pour faire sauter le Saint PANSARD, les participants tendent la bâche... et un...et deux...et trois, hop ! PANSARD virevolte au son d'une ritournelle : do, do, do si, do, ré la, la, do, si, si, si, la, si, la, sol (bis)...cet air de musique traverse soudainement l'espace en même temps que surgit Saint PANSARD dans les airs vers le Père éternel !

Tout au long de la fête, Saint PANSARD, est placé au centre d'une couverture solidement tenue par plusieurs participants. Avec énergie et enthousiasme, ils propulsent le mannequin en l'air, provoquant des éclats de rire à chaque envol et chute maladroite.

Cette scène joyeuse se répète dans divers lieux de rassemblement tout au long des festivités, créant un lien unique entre les participants et les spectateurs, petits et grands.



Photo : Collection personnelle de l'auteur

Les Verriers : art et tradition du verre

À Trélon, deux verreries dominaient la scène : la verrerie blanche, dédiée à la cristallerie, et la verrerie noire, spécialisée dans la fabrication de bouteilles. La corporation des verriers, l'une des plus importantes, était au cœur de la vie locale. Dans un décor animé par le souffle des maîtres verriers et l'éclat des pièces de verre, cette activité prospère donnait naissance à des champenoises soufflées à la bouche, véritables œuvres d'art. Ces verreries étaient bien plus que des lieux de travail : elles représentaient un point de convergence pour la communauté, où fêtes et traditions prenaient vie. Les verriers, grâce à leur métier mieux rémunéré, avaient les moyens de célébrer et contribuaient largement à la vitalité festive de Trélon.

La Saint PANSARD pour le meilleur... et pour le rire

La Saint PANSARD, c'est avant tout une explosion de couleurs et de formes qui défilent dans les rues de Trélon. Des masques rient, des costumes flottent, des décorations éclatent en mille teintes vives, et chaque coin de

la ville devient un tableau vivant. Les personnages, chacun avec ses particularités vestimentaires, se mêlent dans un ballet d'éclats de rire et de convivialité. Les scènes de cette grande fête sont une véritable galerie de portraits où l'humour et la folie des déguisements rendent hommage à l'esprit de cette tradition, inondée de lumière et de joie. Les pas de danse, les gestes exagérés et les rires résonnent, créant une atmosphère où l'imaginaire devient palpable.



COMPRENDRE : la Saint PANSARD et ses racines profondes

Ce deuxième prisme explore l'origine et le sens de la Saint PANSARD, en analysant les symboles qui la composent. L'étymologie du mot, les liens historiques et culturels, ainsi que l'évolution de cette fête à travers le temps, sont détaillés pour en comprendre toute la richesse. Cette réflexion met en lumière les valeurs humaines et sociales sous-jacentes à cette tradition, révélant son rôle dans la communauté et dans l'histoire locale.



Dans la cour du château. Photo : collection personnelle de l'auteur.

L'existence de Saint PANSARD ne relève pas d'une création spontanée.

Saint PANSARD est l'ancêtre des Saints imaginaires et l'incarnation populaire du Carnaval. Il est déjà mentionné dans le miracle de Saint ILDEPHONSE de Gautier de COINCY. Miracle daté d'environ 1218 et remanié en 1224.

Selon Jacques BERLIOZ, Directeur de recherches au CNRS, c'est au Moyen Age qu'est né Saint PANSARD. La piété populaire se nourrit depuis le Moyen Age de Saints et de Saintes créés dans un esprit de sérieux, mais aussi par goguenardise avec un nom souvent truculent.

Dans son dictionnaire des Saints imaginaires et facétieux, Jacques MERCERON analyse ces Saints sans existence réelle et dotés de noms évocateurs, mais objet d'un culte, lui, bien réel. PANSARD est un Saint imaginaire créé de toute pièce qui personnifie souvent une fête et apparaît fréquemment dans des pratiques festives de Carnaval :

« Et qui résisterait aux fêtes de Saint PANSARD marquées par de gigantesques omelettes et force bâfreries collectives ? »

Le péché de gourmandise

C'est précisément le cas de notre Saint PAN-

SARD qui souligne un travers humain : la gourmandise, « se remplir la panse » représentait une entorse aux principes de la religion catholique qui porte la gourmandise (Gula) au nombre des 7 péchés capitaux². Dans notre patois local, nous disons bien d'un gourmand que c'est un « goulaffe ».

La Chemise de Nuit : une communion avec les ancêtres

Ces habits d'apparat, issus d'une tradition séculaire, n'est pas simplement une parure extérieure, mais un acte de réaffirmation des liens invisibles avec les ancêtres. Ils ne sont pas seulement le reflet de la fête présente, mais aussi une forme de transmission, un retour aux origines et aux coutumes qui ont façonné la communauté. En revêtant cette chemise de nuit, simple mais chargée de symbolisme, les habitants de Trélon font revivre des traditions oubliées, des gestes qui, autrefois, marquaient la fête et l'arrivée du printemps. Ces habits sont un hommage aux ancêtres, un geste sacré pour les faire revivre dans l'instant.

Le bonnet à pompons et le foulard blanc noué autour du cou, qui complètent le déguisement, ne sont pas seulement des accessoires. Ils sont les signes d'une appartenance com-

mune, où l'individu se fond dans une masse anonyme, effaçant ainsi les distinctions sociales pour célébrer l'égalité. Lors de ce moment festif, tout devient possible. C'est un instant où le temps semble se suspendre, où les règles et les conventions sont mises de côté pour permettre à chacun de se réinventer, de se libérer des normes et de renouer avec la simplicité des gestes d'antan.

Ce déguisement n'est donc pas une simple parodie, mais une forme de rituel sacré. Il symbolise la transgression des règles sociales tout en honorant les coutumes ancestrales. En revêtant ces vêtements, les participants ne font pas qu'entrer dans un rôle, mais ils rejoignent une grande communion collective, un retour à la terre, aux racines profondes et aux traditions qui ont forgé l'identité de leur communauté. À travers ce geste, ils rappellent que le carnaval n'est pas seulement un temps de récréation, mais un moment de réconciliation avec l'histoire, un pont entre le passé et le présent.

La chemise de nuit, en particulier, est le vêtement de la transformation. Elle devient un symbole d'une métamorphose collective, un retour à l'essence de ce qui était, tout en célébrant la possibilité de ce qui pourrait être. Elle permet de traverser un espace-temps où les ancêtres sont présents dans les gestes, dans les coutumes et où, par leur intermédiaire, la fête devient un acte sacré de mémoire et de liberté. Ainsi, la fête de Saint PANSARD n'est pas seulement une célébration de l'arrivée du printemps, mais une réaffirmation de l'importance de la mémoire et des traditions, de ces liens invisibles mais puissants qui unissent le passé au présent.

Les Symboles du noir et blanc

À Trélon, comme dans bien d'autres traditions, cette opposition entre le blanc et le noir prend tout son sens dans le cadre du carnaval. Ce n'est pas simplement un jeu de couleurs, mais un rite, une métaphore de la dualité de la nature elle-même. L'arrivée du printemps, portée par le blanc, n'est possible qu'après avoir traversé la nuit de l'hiver, symbolisée par le noir. Les deux couleurs se complètent, se nourrissent l'une l'autre, et ce jeu de contrastes entre la vie et la mort, la lumière et l'ombre, est au cœur de cette célébration.

Ainsi, les participants, vêtus de leur chemise blanche et de leur foulard blanc, ne sont pas

seulement les acteurs d'une fête ; ils incarnent, à travers leur apparence, la lutte éternelle entre ces deux forces. En se parant de ces couleurs, ils honorent la fin de l'hiver et la promesse de la vie nouvelle. Le noir, au fond, n'est pas la couleur de la fin, mais celle de la métamorphose, le passage d'un cycle à un autre, d'une saison à l'autre. Ce moment de transformation, symbolisé par le loup noir et la mise à feu de Saint PANSARD, est ainsi le seuil où le noir fait place au blanc, où la mort cède la place à la vie, et où, dans une grande éclatante, tout recommence.

Le Loup Noir

Le loup, à Trélon, joue un rôle secondaire, mais ô combien symbolique. Il ne fait sa véritable apparition qu'au moment de la mise à feu de Saint PANSARD, lorsque la fête prend toute son ampleur. Pourquoi ces masques, ou plutôt ces demi-masques, ne sont-ils pas utilisés plus tôt dans le carnaval ? Pourquoi ne servent-ils pas à préserver l'anonymat de celui qui les porte, comme c'est le cas dans d'autres traditions ? Si l'explication nous échappe aujourd'hui, il est possible de faire un rapprochement audacieux entre le loup noir, tel qu'il est porté dans le carnaval, et le loup, cet animal redouté, le grand fauve aux yeux dorés. Cette association, peut-être farfelue à première vue, trouve pourtant son sens dans les peurs anciennes qui entouraient le loup. Peur de sa voracité, de son agressivité, de son regard perçant. Le loup noir devient ainsi une métaphore, une incarnation de cette terreur ancestrale, tout en marquant une transition, un passage de l'ombre à la lumière.

La tenue en noir et blanc de cette fête revêt une autre symbolique puissante : elle évoque l'opposition entre la vie et la mort. Le blanc, lumineux et pur, incarne la renaissance du printemps, la victoire de la lumière sur la nuit. Le noir, lourd et profond, représente la fin de l'hiver, la fin des longues nuits où la lumière se fait rare. Le carnaval de Saint PANSARD célèbre cette métamorphose, cette renaissance de la nature, mais aussi de la vie humaine. Par la symbolique du loup et de ses couleurs, le carnaval devient un rite de passage où l'on se défait du poids de l'année écoulée et où l'on s'ouvre à un avenir neuf, à un cycle éternel de vie et de mort, de lumière et d'ombre.

Dans cet entre-deux, dans cet instant suspendu où les corps sont masqués, grimaçants, où les rires et les chants se mêlent aux crépitements du feu, on devient un autre, ou plutôt on revient à l'essentiel : à cette part de nous-mêmes qui se cache derrière les conventions et les contraintes de l'année. Car au fond, le loup noir n'est pas seulement un masque. C'est un symbole d'émancipation, une clé d'un monde où tout est permis, où l'on peut se réinventer, où l'on peut, l'espace d'un instant, disparaître pour mieux renaître.

Le Diable : symbole de la dualité

La couleur rouge, dominante dans sa tenue, est une teinte ambivalente, symbole puissant à plusieurs niveaux. Elle incarne tout d'abord la violence, le sang et les flammes de l'Enfer, mais aussi l'agressivité et la lutte. Elle est la couleur de la guerre, de l'individualisme, de la passion et de la sexualité, des forces à la fois destructrices et créatrices. En elle réside une tension permanente entre la force destructrice du mal et la force vitale de la passion humaine. Ainsi, le diable, dans sa tenue écarlate, devient l'image même de cette dualité : entre le mal et l'amour, la destruction et la création, la fin et le commencement.

Le rôle du diable lors de la Saint PANSARD va bien au-delà de sa simple présence visuelle. Il est le chef de file du cortège, celui qui mène le défilé et dirige les mouvements de la procession. Avec sa fourche, il joue le rôle d'un métronome, imposant son rythme à la danse qui se déroule autour de lui. Il n'est pas simplement là pour effrayer, mais pour orchestrer le chaos festif. Lors de la mise à feu du bûcher, c'est lui qui vient donner le signal en lançant le feu aux fagots, provoquant ainsi le début de la grande fête, marquée par la destruction symbolique du mal et l'arrivée du renouveau.

Le diable, bien que porteur de connotations négatives, symbolise aussi un héritage ancien, celui du carnaval païen préchrétien. Dans cette tradition, le diable et sa tenue, avec les grelots qui tinte à ses mouvements, ont pour fonction de repousser les esprits mauvais. Les grelots, en particulier, jouent un rôle important : ils servent à chasser les mauvaises influences, à purifier l'espace de la fête de toute malveillance, et à instaurer un ordre nouveau dans la fête. À travers ce rituel ancien, le diable, loin de n'être qu'une image du mal, devient une figure ambivalente : il in-

carne à la fois la force destructrice et la nécessité d'une purification.

Dans la Saint PANSARD, le diable se fait à la fois redoutable et festif, une incarnation du chaos qui permet, par sa destruction rituelle, de laisser place à un renouveau. Il incarne la fin d'un cycle, celui de l'hiver et des peurs accumulées, et ouvre la voie à un autre temps, celui du printemps et de la renaissance. Ainsi, à travers cette figure emblématique, la fête se nourrit de la transgression et de la réconciliation, où le mal devient un catalyseur de purification et de régénération.

Les Habits du Saint PANSARD : symbole et satire

La question vestimentaire du Saint PANSARD a longtemps été négligée, pourtant elle est chargée de significations profondes et révélatrices. Le personnage du Saint PANSARD, malgré son âge centenaire, arbore une tenue toujours à la mode : une cravate élégante et un costume, des vêtements portés par les familles les plus aisées, celles qui ne manquent de rien, qui mangent à leur faim, et au-delà.

Ce choix vestimentaire semble à première vue ironique, car il va à l'encontre de l'image que l'on pourrait avoir d'un personnage qui incarne la frugalité ou la sainteté. Pourtant, ce mannequin ventru, symbole de la surabondance, nous fait réfléchir sur la caricature de l'humanité qu'il représente. Il est malmené tout au long de la journée par les membres de la confrérie, ce qui nous donne un premier éclairage sur sa signification. Le Saint PANSARD incarne en réalité le peuple, un peuple plus pauvrement vêtu, incapable de se donner la richesse matérielle que son apparence de « Saint » laisse croire. Par cette inversion de rôle, il se trouve, en quelque sorte, dans une situation qui renverse les attentes sociales : il est le riche déguisé en pauvre, tout comme il y a une inversion de sexe dans la Saint PANSARD, où les hommes portent des chemises de femme.

Cette inversion des codes vestimentaires ne fait pas que symboliser la pauvreté, elle dénonce aussi les fractures sociales, la dissonance entre l'apparence et la réalité. Le Saint PANSARD est un personnage qui porte une fausse richesse, une fausse dignité. Il se nourrit de cette illusion de grandeur, tout en étant réduit à un objet de moquerie et de critique. Il est l'incarnation de la consommation excessive, de l'indigence spirituelle cachée

sous des atours de richesse illusoire.

L'autre dimension, non moins essentielle, de l'habit du Saint PANSARD réside dans sa représentation de la gourmandise. Dans un manuel d'instruction morale et civique, la figure du gourmand était utilisée comme le modèle même de la démesure. Le Saint PANSARD, décrit comme « bouffi de graisse », est un personnage qui ouvre la bouche non pas pour parler, mais pour engouffrer la nourriture à un rythme effréné, se repaissant de tout ce qui lui passe sous la main. Ses joues bouchaient ses yeux, et sa taille devenait aussi imposante que celle d'un bœuf. Il était gros comme un bœuf, disait-on, et, à l'image de cet animal, il semblait doté de plusieurs estomacs, tant sa gloutonnerie semblait inépuisable.

Le Saint PANSARD incarne ainsi un appétit insatiable, non seulement pour la nourriture, mais pour tout ce qui satisfait les désirs matériels et égoïstes. Ce personnage est une caricature, une satire de la société de consommation, une société où les hommes, tels des bêtes, sont incapables de maîtriser leurs pulsions et leurs excès. Il est le symbole d'un orgueil démesuré et d'une recherche constante de satisfaction immédiate, sans conscience des limites ni des conséquences.

Sa mort, inévitable, est un avertissement moral. « Il mourut d'apoplexie, le nez dans son assiette », annonce la morale de son histoire. C'est une fin tragique, mais aussi comique, qui illustre bien l'issue de ceux qui, comme lui, vivent en cherchant à engloutir toujours plus sans jamais être rassasiés. « Ainsi meurent les gens qui ont les yeux plus grands que le ventre », dit la morale, un enseignement sur l'excès et la cupidité qui touche aussi bien la gourmandise physique que celle des désirs matériels.

Le BERNEMENT : un moment d'unité

Le Bernement, en plus de son aspect comique, témoigne d'une belle coordination entre les participants. La force et le rythme nécessaires pour faire sauter Saint PANSARD requièrent un effort collectif. Cet exercice physique, teinté de complicité, incarne parfaitement l'esprit de camaraderie qui règne pendant toute la Saint PANSARD.

Bien que le Bernement soit avant tout un acte festif, il pourrait puiser ses origines dans des pratiques anciennes, où l'exagération et la mise en scène servaient à ridiculiser ou à

rendre hommage à une figure emblématique. Aujourd'hui, ce geste est devenu un rituel bon enfant qui ponctue la fête de bout en bout. Où que le cortège passe, la couverture est déployée, prête à accueillir le saut de Saint PANSARD. Ce rituel devient alors le fil rouge des festivités, un geste qui rassemble et amuse les foules.

Si la Saint PANSARD est une fête riche en traditions, le Bernement en est une des expressions les plus vivantes et emblématiques. Sa répétition tout au long des célébrations rappelle l'importance de préserver ces coutumes joyeuses, qui traversent les âges et les générations avec la même fraîcheur.

Les chants cadencés par le supplice de la couverture, son caractère rituel d'origine rappellent cette appartenance à ces rites des danseurs du renouveau. Ces danseurs espéraient écarter la mauvaise saison, la maladie, la misère et la faim.

Il n'y a que trois carnavals où la pratique du bernement est connue : Trélon et Nice en France, ainsi qu'à Marche-en-Famenne en Belgique.

- **À Trélon**, ce supplice de la couverture vient-il menacer la tranquillité placide du géant de la panse s'inscrivant ainsi dans l'univers du terrifiant, de « l'inquiétante étrangeté...cette chose de l'effrayant, qui se rattache aux choses connues depuis longtemps et de tous temps familières » selon l'enseignement de Sigmund FREUD ?
- **À Nice**, c'est le bernement d'une grosse poupée en étoffe bourrée de son et de paille : Lou Paillassou, que l'on promène dans les rues de la ville et que l'on fait sauter sur un drap. Une coutume apportée par les pêcheurs.
- **À Marche-en-Famenne**, le carnaval tient ses origines dans un petit personnage moqueur, patriote et gai luron que l'on nomme GUGUSSE. La tradition veut qu'il soit ridiculisé au moyen d'une toile qui le projette en l'air sur le cri de lancement « A dri, a dra, houp tata Gugusse ».

Une forme de bernement était pratiquée en Espagne. Selon Julio Caro BORJA3, une pratique fort courante consistait à placer chez soi un pantin appelé « pelele » que l'Académie a décrit comme « un bonhomme de paille ou de chiffon que l'on accroche aux balcons ou que bernent les petites gens à l'occasion du Carnaval »

Il y a à l'évidence, plusieurs contextes du bernelement au travers d'un bouc émissaire de paille. Ces traditions reflètent l'espoir qui renaît en l'homme le passage de l'hiver au printemps, de la mort à la vie. Depuis les progrès des Lumières, cet espoir laisse la place à la conscience, la liberté, le plaisir, la rencontre et le respect, des mots chargés suffisamment de valeur pour mériter une fête carnavalesque.

La Saint PANSARD pour le meilleur... et pour le rire

La seule évocation du nom du père Baptiste — pour ceux qui le connaissent — suscite immédiatement une autre image : celle de Saint PANSARD, symbole d'une recherche constante du plaisir, devenu presque une valeur essentielle. Bien que cette vision ne soit pas entièrement fausse, elle demeure néanmoins réductrice. La Saint PANSARD, en effet, c'est bien plus qu'un simple moment de jouissance. C'est une tradition complexe, où différentes sensibilités s'entrelacent pour former un tout, une fête dont les particularités se sont stratifiées au fil des ans.

Les valeurs qui sous-tendent la Saint PANSARD résident avant tout dans un état d'esprit particulier, mais elles tiennent surtout à une autre dimension fondamentale : celle qui place l'humain au premier plan. Cette grande fête populaire n'est pas qu'une occasion de s'amuser et de rechercher le plaisir. Elle revêt une double fonction sociale qui en fait une fête utile et significative. D'une part, elle permet de collecter des fonds pour le bureau d'aide sociale de la ville, soutenant ainsi les plus démunis. D'autre part, elle joue un rôle fondamental dans la cohésion de la société locale, en assurant la bonne marche des liens sociaux grâce aux rencontres et aux partages qu'elle suscite.

L'Histoire des Verreries à Trélon : un héritage ancré dans le temps

L'histoire de la verrerie à Trélon remonte à loin, puisqu'elle existait déjà en 1794 sous la direction du Maître de verrerie M. Barbier de la Serre. En 1807, on y souffle la première bouteille champenoise. Cette innovation marqua un tournant dans la production locale, et Trélon se distingua par son savoir-faire dans la fabrication de bouteilles destinées à la région de Reims. En 1823, Rigobert Pailla fonda la verrerie noire, reprise en 1833 par M. Herman Eugène Collignon, un industriel qui réus-

sit à conquérir sa part de marché en champenoises soufflées à la bouche. La production se faisait non seulement pour l'industrie locale, mais aussi pour les grandes maisons de champagne, contribuant ainsi à la renommée de Trélon au-delà de ses frontières. À cette époque, la livraison des champenoises à Reims se faisait encore par chariots attelés de chevaux, ce qui donnait lieu à des moments de réjouissance et de convivialité au sein des verreries.

Le Temps de la Saint PANSARD : entre Tradition et Temporalité

Quelle est donc la nature du temps qui anime les personnes participant à ces fêtes populaires ?

Avant l'avènement d'un temps mesuré et codifié par la science, il existait un temps du vécu, un temps empreint de sensations et de perceptions immédiates. Le jour et la nuit, les saisons et leurs durées variables, étaient des repères essentiels pour rythmer la vie quotidienne. En l'absence d'explications scientifiques, ces phénomènes naturels étaient souvent interprétés et célébrés par des rites.

Le Mardi-Gras, jour qui suit le quinquagésime dans le calendrier catholique, s'inscrit pleinement dans ce rythme du temps cyclique. Il marque la fin des réjouissances avant l'entrée dans les 40 jours du Carême, une période de privation et de réflexion, menant au dimanche de Pâques. Ces festivités, ancrées dans la tradition catholique, symbolisent non seulement la clôture d'un cycle mais aussi le recommencement d'un nouveau.

Dans ce cadre, la Saint PANSARD trouve sa place en tant que fête marquant la transition entre l'abondance et l'austérité, entre la fin de l'hiver et l'éveil du printemps. Elle témoigne de la perpétuation d'un temps rituel, où chaque événement festif devient une étape dans le grand cycle annuel de la nature et de la foi.

Un Mardi-Gras à la mode trélonnaise ?

Dans cette version contemporaine, la tradition s'est adaptée. Le Mardi-Gras, qui s'inscrivait autrefois dans un temps liturgique précis, est désormais célébré lors du dernier dimanche de mars. Ce déplacement, tout en modernisant la fête, conserve son essence : celle d'un moment de rassemblement, de partage et de liesse, profondément ancré dans l'identité collective de Trélon.



RESSENTIR : une expérience émotionnelle et collective

Dans ce troisième prisme, on explore l'âme de la fête à travers les émotions vécues par les participants. Il s'agit de mettre en lumière l'ambiance joyeuse et chaleureuse de la Saint PANSARD, la convivialité, l'énergie des rencontres, et l'impact profond de cette tradition sur la communauté.

La Transmission du savoir des anciens

Les anciens, témoins précieux de la culture traditionnelle, nous offrent un éclairage sur le sens profond et les coutumes qui façonnent la Saint PANSARD. Ce carnaval, si particulier à Trélon, ne cherche pas à imiter les fastes du carnaval de Venise, ni à s'approprier le masque comme un outil d'incognito pour afficher une richesse ou une supériorité sociale. En effet, le sens de la Saint PANSARD n'est ni politique, ni économique, et n'a aucune ambition de magnifier les séductions de la richesse ou les caprices de la mode. Il ne s'agit pas d'une fête où chacun cherche à se cacher derrière un masque pour échapper à son statut, à sa réalité.

Au contraire, cette fête populaire semble incarner un moment de simplicité, où l'unique règle qui prévaut est celle du partage et de la convivialité : prendre du bon temps, rire, danser et s'amuser ensemble. À Trélon, le carnaval ne s'accompagne pas de cette volonté de profiter au maximum des plaisirs liés à l'incognito. Le masque, loin de servir à dissimuler, devient un vecteur d'unité et de fraternité, un simple accessoire qui permet d'échapper à la lourdeur du quotidien, sans pour autant gommer les différences sociales.

Les raisons du succès de la Saint PANSARD trouvent leur origine dans le cœur même des Trélonnais. Ce peuple laborieux, ancré dans une culture de travail et de résilience, portait un amour sincère pour les fêtes et les divertissements populaires. Le carnaval devenait, pour eux, un moment d'amusement authentique, une échappatoire à la routine et un instant suspendu où l'esprit du peuple, dans toute sa diversité, pouvait se retrouver dans la joie collective.

Dans cette grande fête, jamais il n'a été question de violences, de gestes menaçants ou de querelles. L'atmosphère était toujours empreinte de convivialité, de chaleur humaine et de respect. Il n'y avait pas de place pour la compétition ni pour la domination sociale.

C'était une fête qui s'écoulait paisiblement à travers les rues du bourg, comme une grande fête de famille, où chaque participant était invité à partager un instant de bonheur, loin des tensions et des contraintes de l'année.

Ressentir la Saint PANSARD, c'est ainsi comprendre l'essence d'une fête fondée sur la simplicité, l'harmonie et l'esprit d'unité. Une fête où le rire, la danse et l'amusement deviennent les véritables maîtres mots. Un moment où les traditions se vivent pleinement et où, sans vouloir plaire à tout prix ni chercher à imposer un modèle extérieur, chacun peut trouver sa place dans la grande ronde joyeuse du carnaval.

L'Élan du Défilé

La scène s'ouvre sur un symbole fort : la fourche du diable, brandie en tête de cortège, donne le signal au groupe musical. Les premières notes résonnent, annonçant avec éclat le début du défilé. C'est alors que retentit le véritable chant patriotique des Trélonnais : « Biau pays d'Trélon », que chaque participant reprend avec ferveur.

Le premier rendez-vous du cortège est chargé d'émotion : il se dirige vers la maison de retraite, un lieu où le lien entre générations se renouvelle. Là, les festivités prennent une dimension humaine et solidaire, rappelant que la Saint PANSARD est bien plus qu'une simple fête : c'est une célébration de l'unité, de l'histoire et de la mémoire partagée.

Ce cortège, entre rires, musique et convivialité, est l'âme même de la Saint PANSARD. Il reflète l'attachement des habitants à leurs racines, à leur ville et à ce moment unique où, malgré le froid, la chaleur humaine et la joie collective illuminent les ruelles enneigées de Trélon.

La musique, cœur battant de la fête

Un groupe de musiciens, tous en tenue de Saint PANSARD, se réunit chaque année pour animer cette fête. Toujours proches de la bâche, ils jouent des airs endiablés tels que « El'pèr Batiss » et « Biau pays d'Trélon », ce dernier signé par Jules MOUSSERON, poète mineur, avec une musique composée par Cl. FIÉVET. À chaque arrêt, leurs mélodies insufflent une énergie contagieuse, renforçant l'esprit collectif et ravivant les forces des participants. Cette musique festive résonne dans les rues du bourg, imprégnant les cœurs d'une joie simple et sincère, emblématique de la tradition.



Le groupe de musiciens en 1964 au Préventorium. *Photo : collection personnelle de l'auteur.*

La Saint PANSARD : une société charitable

Le carnaval, autrefois, était étroitement lié au Carême. Il marquait l'entrée dans cette période de jeûne et d'ascèse, où l'on « enlevait la viande » des repas, où l'on mangeait « maigre », pour ainsi dire. Ce qui fait le Carême, c'est avant tout l'état d'esprit, l'intention derrière les gestes, et non les rites en eux-mêmes. Il s'agissait d'une époque où l'on retirait du quotidien tout ce qui était associé au confort et à la richesse, et où l'on ouvrait son cœur aux plus démunis. Le mot "Carnaval" lui-même vient du latin médiéval *carne levare*, signifiant « enlever la chair », ou, plus précisément, « retirer la viande », ce qui rappelle l'ascétisme et la simplicité des repas.

L'étymologie du mot intrigue. Pourquoi cette démarche, qui semble si éloignée des plaisirs charnels, est-elle liée à une fête telle que le Carnaval ? La réponse réside dans le fondement de l'esprit du Carême : ce n'est pas tant la privation en elle-même, mais l'intention qui compte. Ce qui fait le Carême, c'est le cœur que l'on y met, c'est la disposition à s'ouvrir à l'autre, à partager, à se sacrifier pour ceux qui en ont besoin.

Ainsi, la Saint PANSARD, tout en étant une fête où le rire et la joie sont au rendez-vous, rappelle aussi la nécessité de se tourner vers les autres, de faire preuve de générosité, d'ouverture et de solidarité. Comme dans le Carnaval d'antan, il s'agit d'entamer une période de transition, de purification, mais toujours en gardant dans son cœur la joie, le plaisir et le partage, ouvrant ainsi la voie au Carême tout en célébrant la vie et la solidarité.

Entrez donc dans le Carême avec la joie au cœur... et joyeux Mardi Gras ! La Saint PANSARD est une invitation à la fête, mais aussi à l'humilité, à la générosité et à la communion avec les autres, tout en se préparant à une période de réflexion et de service. C'est dans cette dualité, entre rires et sérieux, plaisir et partage, qu'elle trouve sa véritable richesse.

Les Festivités du PANSARD : une célébration au cœur de la Verrerie

Il y a plus de 200 ans que l'on fabriquait à Trélon des champenoises soufflées à la bouche. Ces bouteilles étaient transportées par chariots attelés de chevaux dans la région de Reims. Ce voyage ne se faisait pas sans

réjouissances : lors du retour, les chariots rapportaient des marchandises et du champagne. Ne faut-il pas voir dans ces moments une occasion de festoyer à l'intérieur de la verrerie, de célébrer le succès des livraisons et de se préparer à la reprise de la « chaude », cette intense période de travail dans les verreries ?

Au cœur de ces festivités, on promenait un mannequin ventru, « le PANSARD », qu'on malmenait en le faisant sauter sur une couverture, avant de le brûler le soir. Ce spectacle, qui prenait un tour théâtral et humoristique, faisait partie des réjouissances de la Saint PANSARD, qui symbolisait une catharsis collective. Peu à peu, des ouvriers de diverses corporations intégrèrent les rangs de la Saint PANSARD, transformant la fête en un événement rassembleur et communautaire.

Ce n'est qu'au milieu du XIX^e siècle, dans une époque marquée par la « misère » — comme l'évoque Victor Hugo dans son discours à l'Assemblée législative — que cette fête populaire prit une dimension encore plus significative. En pleine période de souffrances dans les campagnes reculées, comme à Trélon, les notables, commerçants et verriers décidèrent de transformer cette coutume en une grande fête communale. L'objectif était de remonter le moral et d'améliorer la situation matérielle des malheureux, comme le soulignait Hugo, même si la réalité était probablement plus nuancée. Ce désir de faire une fête collective pour soutenir la population reflétait un esprit de solidarité et de partage face aux difficultés. Ainsi, la transmission orale de cette tradition n'est pas seulement un simple récit historique, mais elle est également révélatrice des mentalités et des valeurs d'une époque. Elle témoigne de la manière dont les habitants de Trélon ont réussi à transformer une période difficile en un moment d'unité, de rires et de communion, tout en soutenant la communauté grâce à la générosité des verriers et à la création d'un espace où l'humain, dans toute sa diversité, pouvait se retrouver, célébrer et se soutenir.

La Saint PANSARD, comme le verre, symbolise une magie particulière, où les traditions se transmettent, se réinventent et deviennent, au fil du temps, un ciment pour la communauté.

Le Bûcher : l'apothéose du carnaval

Le soir, à la tombée de la nuit, vers 21

heures, tout converge vers l'ultime rendez-vous de la journée, un moment à la fois solennel et festif. La place de l'église, où a été soigneusement préparé le bûcher, devient le théâtre de cet événement spectaculaire.

Le cortège, accompagné des spectateurs, se rassemble autour du mannequin de paille. Le moment tant attendu est enfin là : le diable, armé de sa fourche, met le feu au bûcher. C'est alors qu'une ronde s'active autour des flammes naissantes. Sur l'air mystérieux et envoûtant des Farfadets, les participants, habités par une ferveur presque rituelle, chantent, dansent et s'agenouillent tour à tour. L'ambiance devient endiablée, emportant tous les cœurs dans un tourbillon de sons et de lumières.

Pendant une trentaine de minutes, cette scène hypnotique capte l'attention de tous. Les flammes montent et consomment lentement le mannequin de paille, symbolisant à la fois la fin d'un cycle et la promesse d'un renouveau. Saint PANSARD brûle, mais c'est pour mieux renaître de ses cendres l'année suivante, fidèle à l'esprit du Carnaval et à cette tradition séculaire qui lie le passé et l'avenir dans un même élan de joie collective.

Épilogue

Ainsi, Saint PANSARD écrit son histoire dans l'espace et dans le temps. Bien qu'il ait toujours trouvé son ultime repos au même endroit, sur la place de l'église, il a vu sa fête évoluer au fil des années, s'ébattant et défilant à travers les rues du bourg, sous l'œil attentif d'un public de plus en plus fidèle, devenu spectateur et acteur de cette célébration unique.

Un rêve toujours recommencé.

Un tournant s'est opéré. Ce PANSARD, dans l'effervescence du Carnaval, nous a offert un héritier, un fils, un géant. Ce géant, tout aussi bon vivant et enraciné dans la tradition, porte fièrement l'identité de la culture trélonnaise et du Nord. Il incarne une nouvelle forme de fête, mais avec une touche d'humour et de convivialité bien ancrée dans le terroir. Toutefois, faire sauter le géant dans la couverture et le brûler le soir n'est plus aussi simple qu'avant ! Les temps ont changé, mais la tradition reste solide, inébranlable. Dans ce "Biau pays d'Trélon, où les gins n'sont jamais trisses", il est réjouissant de constater que, même face à l'évolution des mœurs, la Saint

PANSARD a trouvé sa place dans la « Ronde des Géants », une nouvelle forme de perpétuation de l'héritage.

Et maintenant, c'est à toi de choisir... Enfile les habits de la fête, rejoins la ronde et amuse-toi bien ! La tradition vit à travers toi, à travers tous ceux qui, comme le PANSARD, prennent part à cette fête intemporelle, qui, bien que changée, reste fidèle à son esprit de joie et de partage.

Jean-Jacques LANNOIS



NOTES

1. Kasper est le nom du joueur de clarinette dans « Confidences d'un joueur de clarinette », roman populaire d'Erckmann-Chatrian.
2. Les sept péchés capitaux, selon Saint Thomas d'Aquin, sont l'acédie (ou paresse spirituelle), l'orgueil, la gourmandise (la GULA), la luxure, l'avarice, la colère et l'envie. Pour avoir une chance d'échapper à l'hostilité de l'Église, il valait donc mieux prendre la « couverture » d'un Saint.
3. J.C. BAROJA. Le Carnaval, NRF, Gallimard, Paris, 1970, pp. 59-62



Confidences d'un joueur de clarinette : l'auteur en 1963 et en 2012

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025.

19 février 2025

Présents : Gérard Klein, Mathilde et Guillaume Beaujean, Michel Letertre, Roger Ducharneau, Bernard Lobet, Bruno Boschi, Ricardo Poirier, Alain Delfosse, membres de l'association ; Brigitte Dubois, membre du conseil municipal, Madame Josiane Suleck, maire et membre de l'association.

Les journalistes de la Sambre et de La Voix du Nord.

Excusés : Francis Potvin, adhérent ; Christine Labroy, Bernard Hasselin, conseillers municipaux.

Procurations : Jean Louis Delbauffe, Jean Claude Van Celst et Christiane Joos à Alain Delfosse

La publicité de la tenue de l'assemblée générale a été faite dans notre bulletin trimestriel de décembre, sur le groupe facebook de l'association et la page consacrée à l'histoire de Rousies, sur l'agenda du site internet, par courrier envoyé par mail à la mairie à destination de Madame le maire et l'ensemble des adjoints et conseillers municipaux, par mail envoyé aux adhérents 2023 et 2024. Une demande d'annonce a été fait à la Voix du Nord et La Sambre.

MONTANT DE L'ADHESION

Conformément à la décision de l'assemblée générale du 21 février 2024, le montant de l'adhésion pour 2025 est de 20 euros, 25 euros pour les couples, 30 euros pour les associations.

BILAN FINANCIER :

Le bilan financier est présenté par Michel, trésorier de l'association :

Le solde au 31 décembre 2023 était de 268,92 euros, comprenant des adhésions 2025.

Les dépenses se montent à 2433,06 euros et concernent

le matériel : 1094,45 euros,
l'assurance : 119,74 euros,
les frais bancaires : 108,96 euros,
les frais d'impression : 729,72 euros,
divers : 280,19 euros.

Les recettes se montent à 2970 euros et se composent

des adhésions : 775 euros,
de la vente de livres : 1745 euros,
de la subvention municipale : 350 euros +
100 euros de remboursement pour
l'alarme du local.

Le bilan sur la période du 1^e janvier 2024 au 31 décembre 2024 donne un solde positif de

805,86 euros possible grâce à la vente de livres.

Le conseil d'administration a décidé de réserver cette somme à l'achat d'un vidéo projecteur lors de soldes d'hiver : l'achat a été effectué le 17 janvier pour un montant de 539,99 euros.

Vote : quitus à l'unanimité

BILAN D'ACTIVITES

Il est difficile de dresser le bilan des activités et de valoriser les actions entreprises durant l'année sans donner l'impression de surestimer ou de sous-évaluer leur importance. Ainsi, nous avons envisagé d'examiner ce que le web pense des activités de notre association et nous avons élaboré une présentation basée sur les données recueillies.

Mathilde, notre secrétaire, va lire cette présentation, que vous pouvez consulter sur notre site web (onglet « l'association »).

Voici, dans le détail, une liste d'actions réalisées :

1) Participation à la vie communale :

- L'association a pris part aux défilés patriotiques du 19 mars et 11 novembre 2024.
- Le 7 mai, les élèves de CM2 de l'école Pasteur sont venus visiter notre exposition annuelle dont une partie était constituée de leurs dessins
- Le 8 mai, à l'occasion de l'ascension, vous avez eu l'opportunité de participer à notre conférence, ou, le lendemain, de visiter notre exposition à la salle des fêtes. Le sujet portait sur « le 80^e anniversaire de la Libération ». Notre association a reçu le label national, une distinction que peu d'associations ont obtenue. Cela a été signalé par quelques responsables de communes environnantes.
- Une page d'histoire locale est proposée pour chaque bulletin communal. En 2024, l'historique de la Manufacture des Glaces de la rue d'Assevent est paru dans le flash d'avril ; un article sur la société « Le Phénix » avait été proposé pour le bulletin de décembre, mais celui-ci ayant été remplacé par un flash_infos en novembre ; l'article est paru en février 2025.
- Nous avons participé au marché de Noël qui s'est tenu à Rousies les 7 et 8 décembre.

2) Internet

Depuis sa création, l'association a utilisé les outils informatiques pour partager avec ses adhérents les travaux réalisés, pour les infor-

mer, pour effectuer des recherches dans les bases de données nationales ou internationales, pour faciliter le travail à distance. Voici les outils principaux :

- Le site internet rp59.fr est régulièrement mis à jour : informations, mise à disposition du bulletin, base de données, etc. [un lien].
- La base de données en ligne : des centaines d'actes notariés retranscrits ont été mis en ligne cette année.
- Les bulletins trimestriels : 32 articles répartis sur plus de 140 pages. Toute personne ayant essayé de composer un article sur l'histoire locale peut apprécier l'ampleur du travail requis pour la rédaction et la mise en forme de ces articles. Le bulletin de mars paraîtra le 1^e mars. Il comporte 47 pages pour 7 articles.
- d) Les outils de communication :

◊ L'adresse mail : rp59@orange.fr ou alain-delfosse@wanadoo.fr. Chaque mois, nous recevons des dizaines de courriels sollicitant notre aide, que ce soit de la part d'adhérents, de municipalités, d'associations, ou d'autres personnes, requérant un large éventail de réponses.

Le mail est, en autres, utilisé pour échanger avec les adhérents sur les projets en cours.

◊ Le groupe Facebook « Racines et Patrimoine en Avesnois » favorise une interaction rapide entre les adhérents de l'association. Elle publie des articles sur l'histoire locale (un grand merci à Francis pour sa contribution) et propose un calendrier des manifestations en relation avec l'histoire locale. [1 photo].

◊ La page Facebook « Racines et Patrimoine Rousies » propose des publications relatives à l'histoire locale Rousienne. [1 photo].

3) les numérisations : Il est souvent ardu d'accéder aux centres d'archives en raison de leur éloignement, de leur accessibilité ou des horaires de leurs services.

La numérisation des documents offre la possibilité de :

- - les sauvegarder.
- - les étudier à domicile, lors de temps libres.

Ces numérisations sont effectuées dans les mairies, aux archives départementales, au local ou à domicile pour les archives privées. Elles concernent l'état-civil, les registres de libération, le notariat, l'histoire locale, etc. Ces données sont traitées pour alimenter notre base de données, organiser des expositions, de rédiger des articles des bulletins, etc. [3 photos].

En 2024, aux archives départementales, 3800 photos concernant l'histoire locale et la résistance ont été prises ; concernant le notariat de la région de Fourmies-Wignehies, les milliers de photos prises par Jean ont permis

d'alimenter notre base de données en ligne. Gérard a numérisé des archives communales de quelques communes du canton d'Aulnoye. Autres sources : les bases de données en ligne du département, de l'état, les journaux anciens, dont les données viennent compléter nos documents d'archive.

4) Gestion de l'association : elle passe inaperçue de l'ensemble des adhérents, mais représente un travail énorme. Exemples : Préparation et financement des projets, relation avec les municipalités et les associations, avec la presse, réponse aux demandes d'informations, gestion des adhérents, publicité, administration du site internet, de la base de données, des groupes facebook, de la sortie du bulletin, demande de subvention, préparation des assemblées générales, etc.

5) Les livres :

- La résistance dans la région de Maubeuge
- La résistance dans l'arrondissement d'Avesnes
- L'histoire des écoles de Rousies
- Le patrimoine religieux de Rousies
- Le livre d'or 1914-1918 de Rousies
- La seconde guerre mondiale à Rousies
- De la bataille de France à la capitulation

6) Les écoles : l'école Pasteur a pris part à notre projet de commémoration du 80^e anniversaire de la Libération. L'école Liémans a décliné l'invitation.

7) Entraide associative : nous avons aidé des associations extra-municipales ou contribué à leurs projets.

8) Road trip en Avesnois, portraits sensibles. J'ai participé pour l'association à ce projet de la compagnie 2L, visant à recueillir les souvenirs ou visons des habitants de quelques communes du Val de Sambre. C'était une opportunité de promouvoir l'association. Voici l'image illustrant le portrait. . [1 photo].

9) Salons, expositions et commémorations :

- Participation au salon européen GENEATICA à Wavre (Belgique) les 2 et 3 mars. . [1 photo].
- Commémoration de la libération : Notre association a pris part aux cérémonies commémoratives organisées par Maubeuge et Louvroil. A Maubeuge : participation à l'exposition. A Louvroil : quatre membres de notre association ont participé à la reconstitution du déminage du pont Michaux à Louvroil, puis au défilé. . [4 photos].
- Journées du Patrimoine : Nous avons participé aux journées du patrimoine les 21 et 22 septembre à Feignies, à l'invitation de l'association de Sauvegarde du Fort Leveau.
- Diverses participations à des manifestations patriotiques dans les communes de l'Avesnois.

10) Le devoir de mémoire. À leur requête, j'ai entrepris d'interviewer des personnes ayant exprimé le souhait de relater leur vie durant l'occupation allemande. Des instants touchants, d'autant plus qu'elles avaient subi la perte d'un proche, exécuté ou abattu par l'occupant.

Les deux dernières interviews ont eu lieu vendredi 7 février et vendredi 14 février 2025. . [3 photos].

Un mot sur la conférence du mercredi 7 mai : elle n'a pas été organisée, comme il m'a été dit, pour me faire plaisir, mais pour rendre hommage aux résistants qui ont donné leur vie, et pour montrer à leurs proches, dont certains étaient présents à cette conférence ou écoutaient la retransmission sur facebook, que nous n'oublions pas leur sacrifice.

11) L'Union régionale : nous avons participé aux conseils d'administration et assemblée générale de l'Union Régionale des Associations Généalogiques et d'histoire locale du Nord Pas-de-Calais et Belgique.

12) Les permanences associatives : elles se sont tenues chaque mercredi de 16h à 18h, excepté 2 mercredis en juillet, Noël et Nouvel-an, ce qui représente un total de 48. D'autres réunions ont eu lieu sur rendez-vous avec la presse, des associations, des adhérents ou chercheurs, ainsi que pour les réunions de conseil d'administration, la préparation d'expositions ou le nettoyage de la salle.

13) Trois témoignages pris au hasard :

- Votre travail de mémoire est remarquable, merci à vous tous.
- Merci pour tout, et encore bravo pour la rédaction de ce merveilleux document qu'est « La résistance dans l'arrondissement d'Avesnes », complément du précédent. Plus je le lis, plus nous en discutons en famille et avec des amis et plus nous trouvons que, « La résistance dans la région de Maubeuge », comme « La résistance dans la région d'Avesnes » est extrêmement bien fait et terriblement poignants, merci à toi et à toute ton équipe pour ces pages d'histoires émouvantes.
- Formidable travail qui va au-delà de ma demande, un très grand merci. J'ai trouvé ce contrat de mariage que je recherchais. Il y a énormément de renseignements qui m'intéressent.

Vote : quitus à l'unanimité

ACTIONS PREVISIONNELLES

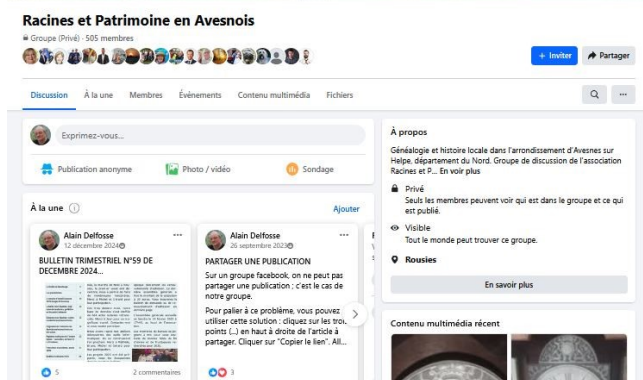
- Edition de 3 livres : « La seconde guerre mondiale à Rousies » ; « De la bataille de France à la capitulation » ; « La seconde guerre mondiale en Pays de Mormal ». . [1 photo].
- Recueillir les récits et souvenirs des Anciens sur la seconde guerre mondiale et la résistance. Les médias pourraient servir de canal pour diffuser l'information.
- Toutes les actions non ponctuelles énon-

cées dans le bilan d'activités seront poursuivies. Nous organiserons une exposition éphémère tous les trois mois. Des sessions de formation sur les outils informatiques et d'assistance à la recherche seront organisées chaque mois. Elles sont annoncées sur le groupe facebook.

- Participation aux cérémonies patriotiques.
- Exposition le jeudi de l'Ascension (29 mai). Deux thèmes ont été retenus : les 20 ans de l'association et le 80^e anniversaire de la capitulation. La classe de CM2 de l'école Pasteur participera et visitera l'exposition. Le service Événementiel a retenu notre participation et accepté que l'installation se fasse le lundi 26 mai à partir de 9h.
- Participation aux journées du patrimoine les 21 et 22 septembre
- Participation au salon européen d'histoire et de généalogie Scaldobresia à Escaudœuvres les 27 et 28 septembre 2025.
- Commémoration des 20 ans de l'association : le samedi 18 octobre 2025. Cela pourrait se faire au local si la mairie donne son accord.
- Edition de deux livres : Histoire de Rousies, tome 4 : « la seconde guerre mondiale » et « de la bataille de France à la capitulation ».
- Réalisation de 4 bulletins trimestriels consacrés à l'histoire locale
- Animation du groupe facebook « Racines et Patrimoine en Avesnois » et de la page « Racines et Patrimoine Rousies »
- Participation aux réunions de travail de l'Union Régionale de Généalogie et d'histoire locale
- Participation au marché de Noël à Rousies.
- Vœux pour 2025 : serait-il possible que nos livres puissent être vendus en mairie ?

LA PAROLE A ÉTÉ DONNÉE AUX ADHÉRENTS ET A LA MUNICIPALITÉ

L'assemblée s'est terminée par la traditionnel pot de l'amitié.



Gauche : La conférence du 7 mai, notre stand à l'expo des 7 et 8 mai, vernissage de l'expo à Maubeuge, le salon Généa-tica. Droite : notre groupe facebook et la page dédiée à Rousies, le défilé du 31 août à Louvroil, les livres 2025.

ORIGINAIRES DE L'AVESNOIS CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS

Au 19^e siècle—suite du bulletin 59

LEFEBVRE Jules Constant est né le 8 décembre 1856 à Rouen, domicilié à Roubaix, fils de Pierre Constant et de Hortense Victoire Desnoyers.

Le 20 mai 1884, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour avoir, à Avesnelles le 25 mars 1884, commis un vol avec escalade et avoir été trouvé en rupture de ban, à la peine des travaux forcés pour huit ans.

Il est écroué au dépôt le 7 juin.

Il embarque le 7 novembre 1884 sur « la Loire » pour la Nouvelle Calédonie.

Avant cette condamnation, il avait été condamné 5 fois lui valant 52 mois de prison, la première à l'âge de 12 ans pour laquelle il avait été en maison de correction jusqu'à l'âge de 16 ans, peine non comprise dans les 52 mois.

Le 7 octobre 1886, il est condamné à 5 ans de travaux forcés pour évasion et vol.

Le 22 avril 1887, il est condamné à 5 ans de travaux forcés pour évasion.

Evadé le 3 mars 1889 et le 13 mars 1889.

Il décède le 27 mars 1889 à Plum.



LEMOINE (Dominique) Joseph est né le 11 octobre 1799 à Avesnes sur Helpe, fils de Louis et de Françoise Dubois, époux de Rosalie Pontier. Lors de sa condamnation en 1844, il avait 3 enfants.

Condamnations :

1°) Libéré à Brest le 9 décembre 1823 sous le prénom de Joseph Dominique, n°15348, provenant de Lorient n°5174.

2°) libéré le 26 juillet 1842 sous le prénom de Dominique Joseph, n° 21095, de 5 ans de travaux forcés pour vol qualifié, avec circonstances atténuantes.

3°) A subi 108 mois d'emprisonnement pour violences envers gendarmes et coups et blessures (condamné le 19 septembre 1826, 27 décembre 1827, 6 septembre 1828 et 30 juillet 1836).

4°) Condamné par la Cour d'Assises de Douai le 29 juillet 1844 pour tentative de vol à l'aide d'escalade et effraction dans une maison ha-

bitée, étant armé d'un couteau, et menace d'en faire usage, à la peine des travaux forcés pour 20 ans.

Il a été exposé le 22 août 1844, matricule 1462. Arrivé au bagne le 31 octobre.

A la fermeture du bagne de Brest, il a été embarqué le 19 février 1855 sur le navire « l'Erigone » pour Cayenne où il arrive le 23 mars.

Il décède le 10 août 1855 à l'hôpital de l'Ile Royale du Salut.

Source : 2 O 34



LOUVRIER Joseph est né le 24 avril 1822 à Mons (Belgique), fils de Pierre et de Julie Gosard, célibataire, domicilié à Bachant.

Il est condamné à Avesnes :

1) le 12 juin 1850 pour escroquerie à 15 jours de prison.

2) le 27 janvier 1852 pour le même fait à un an.

3) le 20 juillet 1852 pour vol à 2 mois.

4) le 24 mai 1853 pour vol à 6 mois.

5) le 10 janvier 1855 pour vol à un an. Libéré de Loos le 17 janvier 1856.

Le 18 novembre 1856, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour trois vols commis à l'aide d'effraction dans une maison habitée à la peine des travaux forcés pour huit ans.

Il arrive au bagne de Brest le 10 janvier 1857.

Il embarque le 29 octobre 1859 sur « L'Adour » pour Cayenne.

Il décède le 16 mars 1866

Source : SHD 2 O 38



MARCHAL Jules Frédéric Alexandre César, domicilié à Lille, est né le 12 février 1826 à Louvignies Bavay, fils de César Valéry et de Mélanie Constance Duwooz.

Le 22 novembre 1873, il est condamné par ma Cour d'Assises du Nord à Douai pour vol qualifié à la peine de dix ans de travaux forcés et surveillance à vie.

Il arrive au bagne le 28 janvier 1874.
Il décède le 19 septembre 1891 à Ducos (Nouvelle Calédonie).



MEUNIER Alfred est né à Avesnes le 2 avril 1868, domicilié à Nouméa, fils de Louis et d'Orésine Lucie Passage.

Le 30 novembre 1886, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour vol commis à l'aide d'escalade et d'effraction (complice : Jules Klein), à la peine des travaux forcés pour cinq ans et à la relégation.

Il embarque pour la Nouvelle Calédonie où il arrive le 4 décembre 1894, à l'Ile des Pins.

Il est gracié de la relégation le 30 janvier 1893.

Plusieurs bizarreries : le registre des chiourme indique qu'il a 23 ans, qu'il demeure à Nouméa, et qu'il a été gracié de la relégation en 1893.

En réalité il a 18 ans, ne semble pas avoir habité Nouméa, et il part en Nouvelle Calédonie après avoir été gracié de la relégation.

Les faits :

Les accusés sont au nombre de quatre, repris de justice dangereux, de conduite et de mœurs déplorables. Jules Klein, de Saint-Hilaire, et Alfred Meunier, d'Avesnes, tous deux âgés de dix-huit ans, journaliers à Avesnelles ; Louis Meunier, âgé de seize ans, rattaché à Avesnes. et la fille Lensière, de Cartignies, âgée de dix-neuf ans, journalière à Avesnes.

Voici les faits qui les amènent sur les bancs des assises : Dans la nuit du 6 au 7 août dernier, Klein et les deux frères Meunier se sont introduits, à l'aide d'escalade et d'effraction dans l'atelier et les bureaux de MM. Dubois-Viroux, imprimeurs à Avesnes; puis ils ont fracturé deux tiroirs dans lesquels ils ont pris 300 fr. environ en numéraire. Nos trois voleurs étaient alors partis pour Monsignies, sur la frontière belge, où ils avaient dépensé en achat de vêtements et autres menus objets, une partie de la somme soustraite. Le reste avait été recélé sciemment par la fille Lensière, la maîtresse de Klein.

Les soupçons de la justice se portèrent immédiatement sur Klein, et les quatre accusés furent arrêtés successivement. D'autres faits analogues ont été relevés contre les inculpés. En 1885, à deux reprises différentes, Klein et Alfred Meunier, se sont introduits la nuit dans

la cave du sieur Weille, cabaretier à Avesnes. La fille Lensière faisait le guet. Ils ont soustrait ainsi cent bouteilles de vin environ. Le 5 août dernier, ils s'introduisaient, à l'aide d'escalade, dans l'enclos du sieur Marchal, à Avesnelles, et y dérobaient des fruits des légumes et une paire de ciseaux. La Cour condamne Jules Klein, à sept ans de travaux forcés ; Alfred Meunier, à cinq ans de la même peine ; la fille Lensière à quatre ans de prison ; Louis Meunier est acquitté.



MEURANT Jean Baptiste est né le 2 mai 1823 à Dompierre, fils de Jean Baptiste et de Judith Aplincourt, époux de Marguerite Podevin dont il a 3 enfants.

Il est condamné par le tribunal d'Avesnes :

- 1) le 9 avril 1841 pour vol à un an de prison.
 - 2) le 10 février 1847 pour fraude à 4 jours.
 - 3) le 15 décembre 1847 pour fraude à 4 jours.
 - 4) le 29 mars 1848 pour fraude à 4 jours.
 - 5) le 12 septembre 1850 pour vol à 3 mois.
 - 6) le 21 décembre 1853 pour vol à deux ans.
- Libéré de Loos le 21 décembre 1855.

Le 18 novembre 1856, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour vol commis par deux personnes dans une maison habitée à la peine des travaux forcés pour huit ans

Il arrive au bagne de Brest le 26 janvier 1857.

Il embarque le 29 octobre 1857 sur « L'Adour » pour Cayenne.

Il décède le 6 mars 1873 à Cayenne.

Source : SHD 2 O 38



MOREAU Martial est né le 15 octobre 1816 à Saint Waast la Vallée, fils de Pierre et d'Elisabeth Dehove, époux de Clotilde Beaugrand.

Condamnations :

- 1°) Condamné par le tribunal correctionnel à Avesnes le 9 mai 1838 à 6 mois d'emprisonnement pour vol simple ; peine subie à Avesnes. Libéré le 6 novembre 1838.
- 2°) même tribunal, le 28 novembre 1839, six mois de prison et mille francs d'amende pour fraude. Libéré le 26 mai 1840.
- 3°) le 29 octobre 1841, par défaut faute d'appel à un an un jour pour vol simple. Peine subie après celle ci-après.

4°) condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai, le 25 avril 1842, pour vol qualifié, à cinq ans de travaux forcés, peine subie à Toulon.

5°) condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai, le premier février 1849, pour a) complicité d'une tentative de viol, commise par Nicolas Drapier, préposé des douanes, lequel a été aidé dans son action par le dit Moreau. b) tentative de viol, étant aidé dans son action par le dit Drapier, avec circonstances atténuantes, en état de récidive des travaux forcés, à la peine des travaux forcés pour six ans.

Il arrive le 26 mars 1849 au bagne de Brest, matricule 2596.

Il est libéré le 5 février 1855 et résidera à Poix du Nord.

Source : SHD 2 O 35

✂

MOREAUX Cyrille Joseph est né en février 1824 au Favril, y domicilié, fils de Jean Baptiste et de Victorine Dupont, célibataire.

Il est condamné par la cours d'Assises du Nord à Douai le 25 novembre 1851 pour viol sur la personne de Victorine Dupont, veuve de Jean Baptiste Moreaux, sa mère, à la peine des travaux forcés pour vingt ans.

Il arrive au bagne de Brest le 19 janvier 1852, matricule 3584. Il embarque le 5 avril 1854 sur le navire "l'Armide" pour Cayenne où il arrive le 5 mai.

Il décède le 9 mars 1860 à l'établissement pénitentiaire de Saint Louis du Maroni.

Autres condamnations :

1°) le 15 juillet 1840 condamné par le tribunal d'Avesnes à 6 mois de prison pour vol. Libéré à Avesnes le 9 janvier 1841.

2°) le 26 mars 1844 à un mois de prison pour vol.

3°) le 7 aout 1844 à 6 mois de prison pour vol. Libéré à Avesnes le 12 février 1845.

4°) le 13 janvier 1846 à 6 mois de prison pour vol. Libéré à Avesnes le 12 juillet.

5°) le 13 avril 1847 à 15 mois de prison pour vol. Libéré à Loos le 7 juillet 1848.

6°) le 21 avril 1848 à 3 mois de prison pour évvasion. Libéré à Loos le 5 octobre 1848.

7°) le 29 janvier 1851 à 3 mois de prison pour escroquerie. Libéré d'Avesnes le 29 avril.

Source : SHD 2 O 35

✂

NAVEZ Pierre François est né le 23 janvier 1831 à Elesmes, domicilié à Villers sire Nicole, fils de François et de Philippine Couture, époux de Catherine Landrecies.

Le 24 février 1877, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour assassinat à la peine des travaux forcés à perpétuité. Il arrive au dépôt le 20 avril 1877.

Il embarque probablement le 22 avril 1877, sur « La Loire » pour la Nouvelle Calédonie.

Il décède le 29 mai 1878 à l'Ile Nou de dysenterie aigüe.

✂

NOYON Julia Antoinette est née le 11 juillet 1861 à Avesnes-sur-Helpe, fille de Constant et de Marguerite Angélique Rahir, célibataire, un enfant.

Le 22 juin 1881, elle est condamnée par le tribunal correctionnel d'Avesnes pour vol à la peine de deux ans de prison, et le même jour, à la même peine, non cumulable avec la précédente.

Elle est envoyé à la maison centrale de Doullens.

Elle avait déjà été condamnée le 19 février 1879 pour vol à 10 jours, et le 23 juillet 1879 à un an et un jour.

Elle arrive sur « L'Océanie » le 10 mai 1883 en Nouvelle Calédonie.

Elle épouse François Bellier le 17 aout 1883 à Bourail. Elle décède le 26 octobre 1912 à Nouméa.

Notes : Robert Zoller, <https://www.le-bagne-dans-lile-la-plus-proche-du-paradis.fr>

Julia Noyon est née à Avesnes-sur-Helpe dans le Nord, issue d'une famille pauvre. Elle commet ses premiers vols à 16 ans : des bas de laine, des chaussons, un peu d'argent. Elle est condamnée plusieurs fois, ses peines allant de dix jours à un an d'emprisonnement. Le 22 juin 1881, elle est de nouveau arrêtée et condamnée à deux ans de prison pour vol. Elle a 20 ans et purge sa peine à la citadelle de Doullens. Elle avait un enfant dont la famille n'a retrouvé aucune trace. Sans doute volontairement, en tout cas n'ayant rien à perdre, elle embarque pour la Nouvelle-Calédonie à bord de l'Océanie arrivé le 10 mai 1883. Lors du voyage, la peine court toujours,

si bien qu'à peine arrivée dans la colonie, le 4 juillet 1883, elle est libérée. Sans ressources, elle est dirigée vers le couvent des sœurs de Saint-Joseph à Bourail. Le mois suivant, la voilà mariée et en route pour Prony, les jeunes époux ayant obtenu une concession. En 1893, le couple obtient une meilleure concession à Farino.

✂

PAINDAVOINE Léonide François Joseph est né le 31 mars 1821 à Valenciennes, fils d'Hippolyte et de Marie Joseph Place, célibataire, peintre en bâtiment, domicilié à Bavay.

Condamnations :

1°) par la cours d'Assises de Douai le 18 avril 1838 à trois ans de prison pour vol qualifié. Libéré de Loos le 18 avril 1841.

2°) par le tribunal correctionnel d'Avesnes le 19 décembre 1843 à deux mois de prison pour vagabondage. Libéré le 17 février 1844.

3°) par la cours d'Assises de Douai le 6 août 1850 pour vol, à l'aide d'escalade et d'effraction intérieure, dans une maison habitée, à la peine des travaux forcés pour cinq ans.

Arrivé au bagne de Brest le 28 octobre 1850, matricule 3092.

Parti le 31 mars 1852 sur le navire « l'Allier » pour la Guyane et arrivé le 10 mai.

Libéré le 10 août 1855, il rentre en France sur le navire « la Guyane » le 17 mars 1856, et arrivé à Brest le 4 mai 1856, où il est mis à la disposition du préfet.

4°) le premier mai 1864, il décède à l'hôpital de l'Ile du Salut, en Guyane. Les circonstances l'ayant amenées cette nouvelle peine n'ont pas été trouvées.

Source : SHD 2 O 35

✂

PARDON Jules Oscar est né le 20 juin 1886 à Vervins, domicilié à Anor, fils de Zéphir Auguste et d'Amaranthe Lefevre, époux d'Ida Bailliet dont il a eu deux enfants.

Le 9 juillet 1923, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai, pour attentats à la pudeur et viol, commis en janvier et février 1923, à la peine des travaux forcés pour vingt ans. Il sera astreint, à l'expiration de sa peine, à l'interdiction de séjour pour vingt ans.

Sa peine a commencé le 3 mars 1923.

Il arrive au dépôt le premier décembre 1923.

Il embarque le 26 avril 1924 sur « La Martinière » pour la Guyane.

Il décède le premier février 1927 à Saint Laurent du Maroni.

✂

PAYEN Léopold, dit Marcelin, est né le 25 mars 1828 à Gomegnies, fils de Florent et de Hyacinthe Marto, célibataire.

Le 27 septembre 1876, il a été condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour complicité de vols qualifiés à la peine des travaux forcés pour 5 ans.

Il arrive au dépôt le 22 décembre 1876.

Le 22 avril 1877, il embarque sur « La Loire » pour la Nouvelle Calédonie.

Il décède le 13 mars 1878 de dysenterie chronique.

✂

PELSEZ Léopold Joseph, rempailleur de chaise, est né le 9 novembre 1847 à Englefontaine, fils de Ferdinand Charles Alexandre et d'Augustine Depierre.

Condamné le 22 février 1875 à Douai, à 20 ans de travaux forcés pour incendie volontaire.

Il arrive au bagne le 31 mars 1875. Il embarque sur « l'Orne » en juin 1875.

Le lot Rural de la Fonwhary n°52 d'une superficie de 8 ha 88 lui est attribué ; il en est et dépossédé car mis en concession le 13 avril 1890

Source : Robert Zoller

Il décède le 27 juin 1919 à Païta.

✂

PELTIER Victor Joseph est né le 30 juillet 1943 à Louvroil, fils de Louis et de Virginie Lernoud.

Le 10 août 1868, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour avoir, en 1868, commis un vol dans un édifice, à l'aide d'escalade et d'effraction extérieure et intérieure, en récidive, à la peine des travaux forcés pour vingt ans.

Autres condamnations : 6 ans de prison pour vol en 1862 et six mois en 1867.

Il arrive au bagne de Toulon le 7 octobre 1868.

Il est détaché de la chaîne le 3 juin 1870 et

embarque pour la Nouvelle Calédonie sur la frégate « La Néréïde ».

Il décède le 8 décembre 1881 à l'Ile des pins.

✂

PEYREBERE Pierre Antoine, dessinateur, domicilié 60 rue du Verbois à Paris, est né le 30 juin 1828 à Maubeuge, fils d'Augustine Eléonore Hubert Peyrebère, époux d'Augustine Joséphine Hacquart, dont il a deux enfants.

Le 6 février 1868, il est condamné par la Cour d'Assises de la Seine à Paris pour avoir, en 1867, commis une tentative d'homicide volontaire sur sa femme à la peine des travaux forcés pour huit ans.

Il arrive au bagne de Toulon le 20 avril 1868.

Il est détaché de la chaîne le 25 août 1868 et embarque pour la Nouvelle Calédonie sur la frégate « La Sibylle ».

Il décède le 14 mars 1870 à Ile Nou.

✂

REBETE Charles est né le 18 octobre 1819 à Solre Château, fils de Charles, douanier, et de Henriette Fontenelle, peigneur de laine, célibataire.

Condamnations par le tribunal d'Avesnes :

1°) le 12 mai 1840 à un mois de prison pour coups et blessures. Libéré à Avesnes le 18 juin 1840.

2°) le 29 juin 1841 à un trois de prison pour coups et blessures. Libéré à Avesnes le 30 octobre 1841.

3°) le 30 mai 1848 pour violences légères à 3 jours de prison. Libéré le 20 juillet 1849.

Les Assises :

Le 9 novembre 1849, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour vol d'une montre et d'un bout de chaîne en or, la nuit, sur un chemin public, à l'aide de violence, à la peine des travaux forcés à perpétuité. Mais, par décision en date du 15 avril 1850, cette peine est commuée en celle de vingt ans de travaux forcés avec surveillance perpétuelle.

Il arrive au bagne de Brest le 5 juillet 1850, matricule 2985.

Il embarque sur le navire « le Duguesclin » pour Cayenne où il arrive le 23 août.

Il décède à l'hôpital de l'Ile Royale du Salut le

16 octobre 1855.

Source : SHD 2 O 35

✂

RIBAUT Emile Joseph, ouvrier puddleur, domicilié à Feignies, est né le 31 septembre 1850 à Eclaibes, fils de François et de Florine Leleu.

Le premier août 1876, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour tentatives de viols, à la peine des travaux forcés pour vingt ans.

Il arrive au bagne de Toulon le 13 septembre 1876.

Il embarque le 27 décembre 1876 sur « Le Tage ».

Il devient concessionnaire le 7 septembre 1886.

Le 12 mars 1890, à Bourail, il épouse Lemarchand Marie Clara Hélène.

Il décède le 19 mai 1910 à Bourail.

✂

RIVIERE Pierre Joseph est né le 14 juin 1803 à Bousies, fils de François et de Marie Joséphe Blanchard. Il a épousé Marie Antoinette Merville dont il aura 4 enfants. Il est garçon brasseur, et demeure au Cateau.

Le 2 février 1847, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour avoir mis volontairement le feu à un bâtiment dépendant d'une maison habitée, avec circonstances atténuantes, à la peine des travaux forcés pour quinze ans. Il est exposé le 4 mars 1847⁽¹⁾. Il arrive au bagne le 5 mai 1847, matricule 1800.

Il obtiendra une remise de trois ans le 31 décembre 1856.

A la fermeture du bagne de Brest, il embarque le 20 septembre 1858 sur le navire « l'Adour » pour Toulon.

Il est libéré le 6 février 1859.

Il décède le 13 avril 1862 à Bousies.

Source : SHD 2 O 34

✂

ROCHET Pierre Ferdinand est né le 29 juillet 1841 à Avesnes, domicilié à Bubry (Morbihan), fils de Mirtil, capitaine d'artillerie à Caen, et de Mélina Henriette Eléonore Céline Fostier, célibataire.

Le quatre juin 1873, il est condamné par la Cour d'Assises du Morbihan à Vannes pour

s'être rendu coupable 1°) de vingt quatre détournements de fonds
 2°) de douze faux en écriture authentique et publique
 3°) usage de douze pièces fausses, sachant qu'elles étaient fausses
 4°) de trois délits de concessions
 5°) de quatre faux en écriture privée 6°) usage de quatre pièces fausses, sachant qu'elles étaient fausses ; le tout commis en sa qualité de percepteur des contributions directes, à la peine des travaux forcés pour dix ans.

Il avait été successivement percepteur à Saint Martin des Bienfaits (Calvados) et Bubry. Il avait détourné 17000 francs. Il a reconnu avoir vécu un an de la prostitution d'une fille publique de Paris.

Il arrive au bagne de Toulon le 26 juillet 1873.

Il est détaché de la chaîne le 30 septembre 1873 et embarque pour la Nouvelle Calédonie sur le transport « Le Var ».

Concessions :

Lot Rural de la Fonwhary n°2 d'une superficie de 7h 69a est attribué à Rochet Pierre Matricule N° 6016 et mis en Concession le 24/2/1894 et a titre définitif en Location 3/6/9.

Lot Rural de la Fonwhary n°8 d'une superficie de 7ha 86a est attribué à Rochet Pierre Matricule N°6016 et mis en Concession.

Lot Rural de la Fonwhary n°26 d'une superficie de 10ha est attribué à Rochet Pierre Matricule N°6016 et mis en Concession le 748 et à titre définitif en Location 3/6/9.

Il épouse Marguerite Quinty le 3 mars 1886 à La Foa, dont descendance.

Il décède le 12 décembre 1917 à La Foa.

ROGER

ROGER Ernest Cyprien, domicilié à Chéennes (62), est né le 16 septembre 1848 au Quesnoy, fils naturel de Sophie Roger.

Le vingt quatre décembre 1875, il est condamné par le tribunal de guerre de Constantine, « pour vol et incendie volontaire, à la peine des travaux forcés à perpétuité et à la dégradation pour vol militaire, incendie volontaire d'un bâtiment non habité et vente d'effets à lui remis pour le service ».

Il est dégradé le 31 décembre 1875.

Il arrive au dépôt le 13 janvier 1876 et em-

barque le premier mars sur le transport « la Loire » pour la Nouvelle Calédonie.

Il devient concessionnaire à Ponvary le 23 avril 1879.

Sa peine est commuée en 20 ans le 28 septembre 1879.

Le 24 juillet 1880, à Bourail, il épouse Céline Rosalie Briard.

Il obtient une remise de 2 ans en 1889.

Il décède le 15 septembre 1895 à Bourail.

Note : Il avait été condamné le 28 décembre 1874 à 5 ans de travail d'intérêt général pour voies de fait et outrages envers ses supérieurs. Il effectuait cette peine à l'atelier des travaux publics n° 4 à Bone. Cette condamnation devait se terminer le 27 décembre 1879. Il avait été condamné précédemment le 13 janvier 1873 à 2 ans de prison pour refus d'obéissance.

RUDE

RUIDE Constant est né à Landrecies, hameau des Stoquies, le 6 janvier 1821, fils de Joseph Emmanuel et de Constante Adélaïde Cawez (Cloezy). Il est marié à Véronique Bonnaire (prénom : Bénonite Jeanne Benoite) dont il a 2 enfants.

Le 2 mai 1848, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour vol d'argent monnayé et combustibles pendant la nuit, à l'aide d'effraction et d'escalade, à la peine des travaux forcés pour cinq ans.

Il arrive au bagne de Brest le 15 octobre 1848, matricule 2460.

Il sera libéré le 5 mai 1853, et retourne à Landrecies où il décède le 2 octobre 1902.

Remarque :

Selon l'état-civil de la commune de Landrecies, 9 enfants naîtront de son union avec Bénonite Bonnaire, dont Xavier, né en 1851, et Irma Marie, née en 1852, alors qu'il était au bagne de Brest.

Source : SHD 2 O 35

SANDOU

SANDOU Savinien est né le 22 avril 1845 à Paris, enfant des hospices de Paris, ajusteur.

Le 18 novembre 1885, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai à la peine des travaux forcés pour six ans pour un crime de viol commis à Locquignol sur une femme de la commune de Berlaimont le 13 septembre 1885.

Il arrive au dépôt le 5 décembre 1885

Il embarque le 9 février 1886 sur « Le Magellan » pour la Nouvelle Calédonie.

SCREVE

SCREVE Albert Joseph, né à Raches le 24 septembre 1843, âgé de 31 ans, ouvrier puddleur et cordonnier, domicilié à Denain, fils naturel d'Augustine Scrève, marié à Julie Dhainaut.

Le 15 février 1875, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour bigamie à la peine de huit ans de travaux forcés et dix ans de surveillance.

Envoyé au dépôt le 25 avril 1875.

Il est décédé le 10 décembre 1912 à l'Ile Nou.

Ses mariages :

Julie Dhainaut le 16 novembre 1864 à Raimbeaucourt

Mathilde Julie Galien le 16 novembre 1872 à Maubeuge

Les faits (journal La Frontière)

Un puddleur de Sous-le-Bois, Albert Scrève âgé de 31 ans, vient d'être arrêté pour crime de bigamie. Déjà marié à Douai, lieu de son domicile. Scrève a contracté un second mariage à Maubeuge le 16 novembre 1872, avec Mathilde Julie Galien de Sous-le-Bois. Quoique séparé de fait de sa première femme, le bigame entretenait une correspondance avec elle et c'est une lettre trouvée dans la poche du mari par sa seconde femme, qui a mis celle-ci sur ses traces de ce qui se passait. Albert Scrève est enfant naturel non reconnu, en sorte qu'il n'avait besoin d'aucun consentement pour contracter un second mariage avant la dissolution du premier ; et c'est cette situation particulière qui lui a permis de commettre un crime que la loi punit des travaux forcés à temps.

SCREVE

STOCLET Hyppolyte Joseph est né le 5 avril 1820 à Berlaimont, fils d'André et de Marie Aldegonde Laurent, époux de Joséphine Nicolas.

Il est condamné :

1) le 13 mai 1841 par le tribunal d'Avesnes pour coups à un mois de prison.

2) le 28 janvier 1846 par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour vols qualifiés à 8 ans de travaux forcés. Il est libéré le 1^{er} février 1851

à Toulon.

3) le 27 janvier 1852 à Avesnes pour coups et blessures à 40 jours de prison.

4) le 10 février 1852 à Avesnes pour outrages publics à un mois de prison.

5) le 7 décembre 1852 à Avesnes pour menaces verbales de mort à 6 mois de prison.

6) le 6 février 1855 à Avesnes pour vol à un mois de prison.

7) le 5 octobre 1855 à Avesnes par défaut pour vol à cinq ans de prison, peine confondue avec celle prononcée le 16 août 1856.

8) le 16 août 1856 par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour vol commis en 1855, la nuit, par deux personnes, avec effraction extérieure, à la peine des travaux forcés pour vingt ans.

Il arrive le 27 septembre 1856 au bagne de Brest.

Il embarque le 24 octobre 1856 sur « L'Africaine » pour la Guyane.

Ses évasions :

1- le 25 avril 1860 des Iles du Salut. Réintégré le 3 mai.

2- le 3 juin 1861 de Kourou. Réintégré le 4 octobre 1832.

3- le 18 juin 1866 des pénitenciers flottants le 18 juin 1866. Réintégré le 23.

4- le 30 octobre 1870 de Saint Laurent.

Source : SHD 2 O 38

TAQUET

TAQUET Pierre est né le 23 avril 1838 à Gommegnies, fils de Wilmère et de Joséphine Mathieu, époux de Marie Catherine Payen.

Le 27 septembre 1876, il a été condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour vols qualifiés à la peine des travaux forcés pour 8 ans.

Le 22 avril 1877, il embarque sur « La Loire » pour la Nouvelle Calédonie.

Il décède le 13 août 1878 à l'Ile Nou.

THIROUX

THIROUX Auguste est né le 26 octobre 1827 à Semousies, domicilié à Sars Poteries, fils de Constant et de Julie Gravez, époux d'Adolphe Gueritte dont il a eu 3 enfants.

Le 5 février 1874, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai, pour attentats à la pudeur sur sa fille légitime âgée de moins de 13 ans, à la peine des travaux forcés pour vingt ans.

Il arrive au dépôt le 14 mars 1874.

Il s'évade le 29 avril 1875, et décède le même jour à l'hôpital de l'Ile Nou.

☞

THOMAS Pierre Joseph, dit Pinchinat, barbier, est né le 10 aout 1798 à Mecquignies, fils de Pierre Joseph et de Henriette Fatrez, marié à Marie Josèphe Thomas dont il a 6 enfants.

Condamnations :

1°) condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai, le 4 juillet 1818, pour vol qualifié, à cinq ans de travaux forcés. Il a subi sa peine à Brest sous le n°13677, et y a été libéré le 16 septembre 1823.

2°) Condamné par le tribunal correctionnel à Avesnes le 15 avril 1837 à 15 mois de prison pour escroqueries. Libéré le 15 juillet 1838.

3°) Condamné par le tribunal correctionnel à Avesnes le 7 septembre 1840 à 6 mois de prison pour rébellion. Libéré le 4 mai 1841.

4°) Par le même tribunal à 5 ans de prison pour vol simple. Cette dernière peine n'a pas été subie. Il a commencé à la subir le 10 septembre 1848 jusqu'à son jugement suivant.

5°) condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai, le 30 janvier 1849, pour tentative de vol dans une maison habitée, à l'aide d'effraction qualifié, à cinq ans de travaux forcés, étant en récidive des travaux forcés, à la peine des travaux forcés pour vingt ans. La peine restant à subir après l'expiration de la peine des travaux forcés est de quatre ans huit mois et vingt six jours.

Il arrive au bagne de Brest le 26 mars 1849, matricule 2594, et y décède le 28 mars 1853.

Source : SHD 2 O 35

☞

TILMANT Florentin Joseph est né le 11 janvier 1833 à Colletet, fils de Benoit et de Louise Naveau.

Le quatorze juillet 1865, il est condamné par le premier conseil de guerre permanent de Paris, pour avoir en 1865, commis un meurtre, à la peine des travaux forcés pour dix ans.

Il est dégradé le 20 juillet 1865.

Il arrive au bagne de Toulon le 2 octobre 1865.

Il est détaché de la chaine le 20 janvier 1866 et embarque sur la frégate « la Sybille » pour la Nouvelle Calédonie.

Il obtient une remise de 2 ans en 1870.

Il décède le 29 janvier 1878 à l'Ile Nou.

☞

TOMBAL Jacques Joseph est né le 26 février 1837 à Gommegnies, domicilié à Ville-reau, maréchal-ferrant, fils de Jacques et de Marie Florine Mathieu, époux d'Aimée Cardon dont il a eu 6 enfants.

Le 21 novembre 1884, il a été condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour avoir depuis moins de 10 ans commis des attentats à la pudeur avec violence sur ses filles légitimes, à la peine des travaux forcés à perpétuité.

Il est écroué au dépôt le 12 décembre 1884.

Il embarque le 7 avril 1885 sur « le Fontenoy » pour la Nouvelle Calédonie.

Sa peine est commuée en 20 ans.

Il décède le 28 janvier 1905 à Boulouparis.

☞

TROCLET Florimond, domicilié au Nouvion, est né le 10 avril 1844 à Solre le Château, fils de Nicolas et de Geneviève Herlin.

Le 11 aout 1874, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour homicide volontaire, à la peine des travaux forcés à perpétuité.

Il arrive au bagne de Toulon le 3 octobre 1874.

Il embarque sur « La Garonne » le 11 décembre 1874 et arrivé à Nouméa le 12 mars 1875.

Sa peine est commuée en 20 ans le 28 février 1885.

Il obtient une remise de peine de 2 ans en 1892 puis en 1897.

Il décède le 20 juin 1917 à Ducos des suites de la lépre.

Les faits :

On lit dans l'Observateur d'Avesnes :

Dimanche soir (7 juin 1874), vers dix heures et demie, un individu paraissant âgé d'une trentaine d'années, entrant dans un petit cabaret tenu par la veuve Ringuet, âgée de soixante-seize ans, dont la maison est située à mi-route de Floyon à Fontenelle.

Après qu'il eut pris un verre de bière et allumé sa pipe, la fille de la veuve Ringuet, qui se disposait à aller au bal à Floyon, ayant témoigné l'intention de prendre une tasse de café, il lui demanda la permission de faire comme elle et de lui tenir compagnie ; il se fit servir

en plus un verre d'eau-de-vie. Peu d'instants après, la fille Ringuet quittait la maison et prenait le chemin de Floyon, laissant sa mère seule avec le buveur.

Que s'est-il passé alors et comment le drame funèbre s'est-il accompli ? Nous l'ignorons et ne rapporterons pas les versions qui courent dans le public.

Lorsque, à minuit, la fille Ringuet rentra, la maison était plongée dans le silence et les ténèbres. Elle appela vainement, personne ne répondit et lorsque, à tâtons, elle parvint à retrouver et à allumer la chandelle qui avait été renversée et avait roulé sous la table, un horrible spectacle s'offrit à ses yeux épouvantés. Sa vieille mère était étendue sur le pavé, le crâne fracturé et ne donnant plus signe de vie. Les voisins accourus à ses cris ne purent que constater la mort.

La gendarmerie d'Avesnes, prévenue lundi matin, vers cinq heures, partit en toute hâte pour Floyon, ne précédant que de quelques instants M. le substitut du procureur de la République et M. Mazure, remplissant les fonctions de juge d'instruction. Les magistrats, aussitôt leur arrivée, ouvrirent une enquête à la suite de laquelle ils se transportèrent au Nouvion.

Ayant requis le concours de la brigade de gendarmerie de cette localité, ils firent cerner la maison d'un cultivateur où venait d'être engagé deux jours auparavant, comme domestique, le nommé Florimond Troclet, signalé comme ayant été, la veille au soir, dans le cabaret de la veuve Ringuet.

Mis en état d'arrestation, Troclet opposa d'abord de rudes dénégations et protesta de son innocence ; mais son assurance ne tarda pas à faiblir lorsque les magistrats lui présentèrent une pipe d'une forme particulière qu'il avait achetée quelques heures avant le crime et qu'il avait laissée sur la table du cabaret. Troclet, après quelques moments d'hésitation, fut bien obligé de reconnaître que cette pipe lui appartenait.

Ecrasé par ce témoignage de sa présence sur le lieu du crime, l'assassin, qui avait bouleversé tous les meubles et dont le mobile devait être le vol, entra bientôt dans la voie des aveux. Il a prétendu que la veuve Ringuet, dont nous n'avons pas besoin de rappeler l'âge, ayant voulu résister à ces entreprises amoureuses, lui avait donné un soufflet.

Il ajouta que, transporté de colère, il lui avait

alors asséné sur la tête un violent coup de manche de fouet, dit Perpignan, qu'il tenait alors à la main et qu'il a fait disparaître depuis tout en conservant la lanière.

La malheureuse femme, le crâne brisé, tomba foudroyée sur le pavé où sa fille la trouvait sans vie une heure après, tandis que l'assassin prenait la fuite vers le Nouvion, où il faisait ses préparatifs pour gagner les bois et se réfugier en Belgique lorsqu'il a été arrêté.

L'assassin, comme nous l'avons dit, se nomme Florimond Troclet ; il est âgé de trente-deux ans, célibataire, et originaire de Solre-le-Château. Il a comparu déjà, il y a deux ans, devant le Tribunal correctionnel et a été condamné à six mois de prison pour vol. Troclet a été écroué lundi soir, à huit heures à la frison d'Avesnes en attendant le jour prochain où il passera devant la Cour d'assises.

✂

VAN MILEGHEM Joseph est né à Brusseghe (Brabant), âgé de 30 ans, garçon boulanger à Maubeuge, y domicilié, fils de Charles et de Anne Marie Van Heymbeck, époux de Marie Elise Noyelle.

Le 10 novembre 1875, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai, pour attentats à la pudeur sur sa belle fille, âgée de moins de 13 ans, à la peine des travaux forcés pour huit ans.

Il arrive au dépôt le 27 décembre 1875.

Il embarque sur « La Loire » le premier mars 1876 pour la Nouvelle Calédonie.

Il décède le 30 décembre 1901.

✂

VERHOEVEN Frédéric Germain est né à Louvres le premier février 1862, ouvrier ébéniste, domicilié à Ribeaumont (Somme), fils de Martin et de Marie Sylvanie Chevalier.

Le 15 novembre 1886, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai, pour avoir commis deux vols avec escalade et effraction, à la peine des travaux forcés pour cinq ans.

Il embarque le 6 mai 1887 sur « Le Calédonien » pour la Nouvelle Calédonie.

Le 17 juillet 1888, il est condamné par le conseil de guerre à 20 ans de travaux forcés pour évasion et vol qualifié.

Le 24 février 1891 il est condamné par le tribunal maritime à 10 mois de réclusion cellulaire pour vol, le 17 mai 1892 à 3 ans pour évasion et vol simple, le 2 avril 1895 à 5 ans d'emprisonnement pour coups et blessures

volontaires.

En 1871 il avait déjà été condamné à 10 ans de maison correctionnelle. En 1881 il avait été condamné à 9 ans de réclusion pour vol.

Il s'évadera 8 fois en quatre ans.

En 1944, il obtient la remise du rest de la peine du 17 juillet 1888.

Il décède le 9 décembre 1927 à l'Ile Nou.

✂

WILLIERS Charles est né le 30 août 1828 à Bavay, fils de François et de Caroline Rose-reau, époux d'Adèle Denis.

Le 31 mars 1887, il est condamné par la Cour

d'appel d'Amiens à huit mois de prison et à la relégation pour vol.

Il embarque le 15 mars 1888 sur la « Ville de Saint Nazaire » à destination de la Nouvelle Calédonie.

Il arrive à l'Ile des Pins le 16 mai 1888.

Il passe au détachement de la baie de Prony le 23 aout 1889.

Il décède le 21 mai 1900 à l'Île des Pins.

✂



Faits divers et accidents

relevés dans le « Journal de Fourmies » pour l'année 1889 (suite)

Cours d'Assises de l'Aisne

Audience du 9 août

Une femme condamnée à mort

La Cour d'assises a jugé la femme Légère et Légère fils, prévenus de l'assassinat de la veuve Caplain, à Origny.

Légère père, arrête en même temps que sa femme et son fils, fut mis en-liberté dès que son innocence eut été reconnue.

La Cour condamne la femme Légère à la peine de mort ; Légère fils est condamné à 20 ans de travaux forcés.

Dupuis Rose Alphonsine Adolphine fut grâciée le 3 octobre 1889.

Leger Emile Ernest dit Légère, fils de Pierre Ernest et de Rose Alphonsine Adolphine Dupuis, né à Mont d'Origny, 19 ans, condamné pour meurtre et vol à 20 ans de travaux forcés.

Embarqué le 4 mars 1891 sur "la Calédonie" à destination de la Nouvelle Calédonie.

Remise d'un an en 1904, remise de l'obligation de la résidence le 22 décembre 1917.

Audience du 10 août

Un condamné à mort

Le nommé Mollet Joseph-Emilien, né le 25 février 1846, à Froidestrées, charpentier, demeurant à Autrepes, est prévenu de vols qualifiés, d'assassinat, d'incendie volontaire et de tentative d'assassinat.

Sur la question de l'assassinat, Mollet est acquitté....

Le jury rapporte un verdict affirmatif sur la tentative d'assassinat, sans circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne Mollet à la peine de mort.

Le misérable écoute son arrêt d'un air profondément indifférent.

La peine est commuée en celle de travaux forcés à perpétuité.

Il est né le 25 février 1846 à Froidestrées, fils de François Bénoni et de Virginie Bécart, marié à Proisy Marie Juliette. Il est transporté en Guyane le 19 septembre sur le bâtiment

« Orne », et interné au Maroni. Il est décédé le 2 janvier 1898.

SOCR

Sains-du-Nord-Fourmies

Un vieux brave. — Ce matin (mercredi), à huit heures et demie, a eu lieu l'enterrement du père Gillion, de son vrai nom, Gravelle Désiré-Ioseph. Ce vieux brave, était bien connu de nos lecteurs.

Une délégation de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, la Gendarmerie, une dizaine de médaillés militaires de Fourmies et Wignehies, une foule nombreuse d'amis, escortaient le cercueil.

Au cimetière, M. Grossier, maaréchal-des-logis de gendarmerie, a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,

Avant que cette tombe se referme sur notre camarade Gravelle, permettez-moi de lui adresser un éternel adieu et de vous retracer la vie de cet homme, qui a donné tant de preuves de courage, d'abnégation et d'esprit militaire.

Gravelle Désiré Joseph est né à Sains-du-Nord, le 14 février 1828.

En 1851, il fut incorporé au 7^e régiment d'artillerie et fit pendant 3 ans campagne en Afrique.

En 1854, il passa dans l'artillerie de marine et fit la campagne de Crimée, où il assista à la prise de la Tour de Malakoff et de Sébastopol, ce qui lui valut de la part du gouvernement Anglais, la médaille commémorative instituée par Sa Majesté la Reine d'Angleterre.

En 1863, le gouvernement Français, lui décerna, sur la proposition de l'empereur Napoléon III, la médaille militaire en récompense de sa belle conduite et de ses loyaux services pendant les guerres du Mexique.

Rentré dans ses foyers, il se maria et fut bon époux et bon père.

Quand éclata la malheureuse guerre de 1870, Gravelle, n'écouter que son courage, voulut participer à la défense du sol envahi et reprendre du service ; il obtint de sa femme, qui, en cette circonstance, se montra pleine de résignation, l'autorisation de remplacer un

homme du pays, ce qui lui permit d'assurer du pain à ses enfants et un petit. bien-être pour l'avenir.

il fit alors campagne contre l'Allemagne, de septembre 1870 à mars 1871 ; et tous ceux qui l'ont connu se plaisent à parler de sa valeur militaire.

Tel a été, Messieurs, l'homme que nous pleurons aujourd'hui.

Gravelle, bien que d'une constitution de fer, se ressentait de ses nombreuses campagnes, aussi nous a-t-il été enlevé prématurément.

Puissent nos regrets adoucir la douleur de sa vieille mère, de sa pauvre veuve desolée et de ses enfant eplorés ; ils se rappelleront que leur père a rendu d'excellents services a la patrie et qu'il doit leur servir d'exemple.

Au nom de mes collègues, qu'il me soit permis d'adresser un remerciement aux Sapeurs-Pompiers et aux personnes qui ont accompagné ce brave à sa dernière demeure.

Au revoir, Gravelle, au revoir, ton souvenir, toujours vivra parmi nous. »

Gravelle était titulaire à Aulnoye d un bureau de tabac, qui lui rapportait 550 francs. Sa médaille militaire lui valait, en outre, 100 francs ; enfin il touchait une gratification annuelle de 80 francs. — Il vivait modestement de ces ressources dans une maisonnette lui appartenant, au coin du Bois, à l'extrémité du Bout-des-Pisses. - Tout le monde le connaissait à Fourmies, et son inaltérable gaîté lui faisait partout des amis. - Le 14 juillet dernier, il assistait encore à la revue, et se faisait faire place au premier rang dans la foule, pour voir de plus près défiler les enfants des écoles, auxquels il adressait des compliments enthousiastes : " Cela le rajeunissait ! » disait-il. Et il commandait " Arche ! », comme s'il eut été à la tête d'une compagnie sur le champ de bataille...

La Société d'Instruction Militaire regrette vivement de n'avoir pas été prévenue : elle se serait fait un devoir d'accompagner a sa dernière demeure ce vieux serviteur de la Patrie. La famille de Gravelle nous charge de remercier M. le Maréchal-des-logis, qui a si bien retracé la carrière du vieux soldat, la Compagnie des Sapeurs-Pompiers et les anciens militaires, ses frères d'armes, qui lui ont rendu les derniers honneurs.

Acte n°198 de l'état civil de la commune de Fourmies

L'an 1889, le 19 aout à 12 heures du matin, Désiré Joseph Gravelle, âgé de 61 ans, journalier, décoré de la médaille militaire, né à Sains du Nord, domicilié à Fourmies, fils naturel de Julie Gravelle, 83 ans, époux de Sophie Thérèse Daubercies, âgée de 57 ans, est décédé en sa demeure, rue des Etangs.

XXXX

Sains-du-Nord-Glageon

Depuis quelques jours, le sieur Maton, âgé de 65 ans environ, journalier à Sains-du-Nord, couchait dans l'étable de Mme Vve Stingrer, à La Tape-Jean. Au-dessus de l'étable est la chambre à coucher de la propriétaire. Un trou, pratiqué dans le plancher permet de voir d'en haut ce qui se passe dans le bas : mardi matin, Mme Stingrer fut surprise d'apercevoir par ce trou la figure de Maton, qui paraissait la regarder fixement ; elle descendit à l'étable ; l'immobilité de l'homme s'expliqua d'elle-même : le malheureux s'était pendu à une solive par une corde si courte, que ses pieds touchaient presque à terre ; pour effectuer sa funèbre opération, le journalier avait dû s'élever sur une quartette à saurets, qu'il avait repoussée du pied, après s'être passé la corde au cou. Aux cris de Mme Stingrer, une femme de Couplevoie, qui passait, accourut, et, en même temps, un casseur de cailloux qui travaillait dans le voisinage. Mais, toujours par un absurde préjugé, que nous avons maintes fois combattu, personne n'osa couper la corde. On alla donc chercher l'un des gardes-champêtres de Glageon, car La Tape-Jean est sur le territoire de cette commune, à l'extrémité de la route Madeleine. Le cadavre décroché alors a été couché sur un tas de paille, en attendant son inhumation.

Acte n°152 de l'état civil de la commune de Glageon

L'an 1889, le 27 aout à 6 heures du matin, Germain Maton, âgé de 61 ans, ouvrier terrassier, né à Beugnies, domicilié à Sains du Nord, veuf d'Astélie Evrard, fils de François et de Françoise Suzanne, est dévédéén la demeure d'Orélie Jourdain, veuve Stingrer, hameau de Couplevoie, route de Féron.

XXXX

Maubeuge

On a découvert, dans le vieux cimetière de Sous-le-Bois, le cadavre en putréfaction d'un enfant du sexe masculin.

On croit à un infanticide ; une enquête est ouverte.

L'autopsie, opérée par le docteur Culot, de Maubeuge, a démontré que cet enfant était né à terme, qu'il avait bien vécu, et que sa mort devait être attribuée à la strangulation. Jusqu'à présent, la Justice n'a rien découvert concernant l'auteur de ce crime.

Le 12 septembre : une autopsie faite à l'hôpital de Maubeuge par le docteur Dubrulle, il résulte que cet enfant n'a jamais vu le jour. Mort né, il aura été abandonné par une mère imprudente.



Jeumont

Un affreux drame s'est passé mercredi dernier à Jeumont dans une maison voisine de l'usine Goulet.

Le nommé Nassens, ouvrier marbrier, était paresseux, ivrogne et jaloux ; plusieurs fois déjà il avait mis sa femme et ses enfants à la porte en pleine nuit ; il se disait toujours malade et ne travaillait plus. Depuis que son mari l'avait blessée en la frappant avec un morceau de marbre, la femme Nassens couchait chez son gendre, mais elle venait tous les matins travailler à la maison avec ses enfants.

Mercredi vers cinq heures du matin elle avait fait du café, son mari était descendu en boire puis remonté se coucher dans sa mansarde. Tout à coup il redescend de nouveau armé d'un revolver, tire sans l'atteindre sur sa fille Léontine, âgée de 17 ans, puis un second coup sur sa femme. Celle-ci blessée au-dessus de l'oreille, s'enfuit au dehors en criant ; elle s'évanouit en route et on la fait entrer au cabaret de la veuve Bon où elle reçoit des soins. De l'avis du docteur Martin la blessure n'est pas grave, la balle est ressortie après un parcours de cinq centimètres entre le cuir chevelu et le crâne.

Resté seul dans la maison, Nassens a tiré trois nouveaux coups de son revolver et on l'a trouvé mort d'une blessure au-dessus de l'oreille droite. Il était âgé de 59 ans et originaire de la Flandre orientale belge.

Le mobile qui l'a fait agir paraît être la jalousie.

Acte n°42 de l'état civil de la commune de Colleret

L'an 1889, le 29 août à 8 heures du matin, Naessens Louis, âgé de 59 ans, polisseur de marbre, né à Syngthem (Belgique) le 19 janvier 1830, domicilié à Colleret, fils de Séverin et d'Amélie Neyse, époux de Clémence Fonteyne, est décédé en sa demeure, rue de la Hagneies.



Sains-du-Nord

Lundi dernier, M. Laffineur Jules-Joseph, garçon-brasseur chez M. Marcoux, à Sains, était allé à Vervins chercher le mobilier de sa mère qui devait rester avec lui à Sains. Il arriva à 3 heures du soir, avec sa voiture, au hameau de Haudroy, commune de La Flamengrie, et arrêta à l'auberge de Mme Debrottonne pour faire manger son cheval ; à cet effet, il le débrida, le laissant attaché à une barrière par la longe du licole seulement.

Le cheval prit peur tout à coup, sans raison apparente, et, ayant tiré sur sa longe, il parvint à la délier ; il s'emporta alors dans la direction de Rocquigny. M. Laffineur se mit à sa poursuite et le rejoignit au bout de 100 mètres environ : il le saisit par le licol ; mais, ne parvenant pas à l'arrêter, il se laissa glisser malgré lui peu à peu le long du brancard de gauche, jusqu'au moment où, la roue de l'avant-train l'ayant saisi, il tomba à terre. Le véhicule lui passa sur tout le corps. Relevé aussitôt par les témoins de l'accident, le malheureux conducteur fut porté à l'auberge où il s'était arrêté quelques minutes auparavant et où toutes sortes de soins lui furent inutilement prodigués : il rendait le dernier soupir trois heures après, au milieu d'atroces souffrances.

La victime de cet accident était âgée de 38 ans.

La mère de l'infortuné Laffineur a fait transporter son corps à Vervins, où a eu lieu l'inhumation.

Acte n°44 de l'état civil de la commune de La Flamengrie

L'an 1889, le premier octobre, Jules Joseph Laffineur, âgé de 38 ans, garçon brasseur, domicilié à Sains, né à Beauwelz (Belgique), célibataire, fils de Catherine Laffineur, est décédé en la demeure de dame Aline Debrottonne.



Sains-du-Nord

Le sieur Raymond Wiart, trieur à Sains, âgé de 58 ans, célibataire, est mort subitement près de la gare d'Avesnes, mardi, vers midi, en descendant du train, devant la maison Cholet, où on l'a transporté aussitôt. — Le corps a été ramené à Sains ; et ses funérailles ont eu lieu jeudi matin, en présence d'une foule nombreuse.

Acte n°74 de l'état civil de la commune d'Avesnes

L'an 1889, le premier octobre à 11 heures du matin, Raymond Wiart, âgé de 60 ans, trieur, né à Sains, célibataire, domicilié à Croix-Wasquehal, fils de Raymond et de Cléopée Wiart, est décédé en cette ville, sur la voie publique, avenue de la Gare.

☞

Anor

Un mendiant boiteux, voulant dormir au chaud, s'était couché sur un tas de briques en train de cuire. Gêné, sans doute, par le dégagement du gaz carbonique, il voulut descendre et se laissa glisser le long du tas de briques ; malheureusement il tomba juste sur une partie plus ardemment chauffée et se brûla d'une manière horrible ; néanmoins, il eut encore la force de se rouler jusqu'à dix mètres des briques incandescentes. Au matin, on l'a trouvé littéralement grillé, ne donnant plus signe de vie.

L'acte de décès n'est pas disponible.

☞

Landrecies

Mercredi ont eu lieu les obsèques du général Lebrun.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Thomas, capitaine de dragons en retraite, M. Clopin, commandant au 84e de ligne, M. Salmon, capitaine, et M. Mickaniewski, médecin-major au même régiment.

Le deuil était conduit par MM. Doutrelaine et Goffart, neveux par alliance du général. Ensuite venaient M. le général Huberdeau, gouverneur de Maubeuge, le général commandant la place de Cambrai, et plusieurs officiers du 84e. M. le Maire de Landrecies, ses adjoints, les membres du Conseil municipal, etc... L'église était comble.

Acte n°1151 de l'état civil de la commune de Paris 9e

L'an 1889, le 6 octobre à quatre heures du soir, Barthélémy Louis Joseph Lebrun, âgé de 79 ans, général de division, ancien commandant de corps d'armée, Grand Croix de la légion d'honneur, né à Landrecies, fils de Barthélémy Jacques Joseph et de Marie Julie Hautcoeur, époux de Joséphine Maurice, est décédé en son domicile, 47 rue Saint Georges.

☞

Maubeuge

M. Charles Lucq, propriétaire à Maubeuge, est décédé subitement. Il souffrait depuis longtemps d'une maladie de cœur et sa santé était devenue fort chancelante dans ces dernières années.

M. Charles Lucq avait succédé à M. Einmanuel Lucq, son père, dans les fonctions d'administrateur de l'importante usine Dandoy-Maillard, Lucq et Cie.

Acte n°228 de l'état civil de la commune d'Avesnes

L'an 1889, le 9 octobre à 2 heures et demie du matin, Charles Antoine Nicolas Lucq, âgé de 47 ans, industriel, né et domicilié à Maubeuge, fils d'Emmanuel Joseph et de Joséphine Marchant, époux de Maria Eugénie Eléonore Sylvie Derbaix, est décédé en sa demeure, rue de la République.

☞

Cartignies

Depuis plusieurs années, le sieur Camus Augustin, journalier à Cartignies, souffrait beaucoup d'un chancre à la lèvre inférieure ; depuis quelques jours, il était en outre indisposé. Le 18 courant, sa femme, Catherine Liénard, s'absenta depuis 7 heures 1/2 du matin jusqu'à 2 heures. A sa rentrée, elle trouva la porte fermée, et regardant à l'intérieur de la maison, elle aperçut son mari pendu à une poutre par sa cravate. Elle appela aussitôt son voisin, le sieur Chartiaux Jules, avec lequel elle pénétra par une porte de derrière ; ensemble ils dépendirent le suicidé. La mort devait remonter à plusieurs heures, car le cadavre était déjà froid et raide. Les époux Cumus-Liénard vivaient en parfaite intelligence et ce suicide ne doit être attribué qu'au dégoût de la vie.

Acte n°71 de l'état civil de la commune de Cartignies

L'an 1889, le 18 octobre à 11 heures du matin, Camus Augustin, âgé de 70 ans, journalier, né et domicilié à Cartignies, fils d'Antoine et de Liénard Marie Catherine, époux de Liénard Catherine, est décédé en sa demeure, hameau du Buisson.



Maroilles

Le sieur Edouard Courtin, galochier chez MM. Maillard et Courtois, à Maroilles, s'apprêtait à quitter son travail, samedi vers six heures et demie du soir. Il se trouvait alors au premier étage de l'usine et tenait dans ses bras plusieurs paires de galoches qu'il devait remettre au bureau en passant. Une trappe servant à monter et à descendre les marchandises avait été laissée ouverte par mégarde. L'obscurité empêcha Courtin de la voir et il tomba dans l'atelier du rez-de-chaussée, sur des caisses. D'autres ouvriers de la maison accoururent à ses cris. On le releva et on le déposa sur un matelas qu'on était allé chercher chez M. Maillard.

Le docteur Bévierre, mandé en toute hâte, vint donner les premiers soins au blessé. Mais celui-ci avait le crâne fendu et de graves lésions internes.

Il a succombé hier mardi, à 7 heures du matin. Son corps a été transporté aussitôt à son domicile, rue du Faux.

L'enterrement de ce malheureux ouvrier aura lieu demain jeudi.

Acte n°86 de l'état civil de la commune de Maroilles

L'an 1889, le 22 octobre à 7 heures du matin, Amédée Edouard Courtin, âgé de 55 ans, journalier, né à Landrecies, domicilié à Maroilles, fils de François Théodore et de Marie Anne Joseph Manesse, époux de Sidonie Constance Criez, est décédé en sa demeure, rue du Marais.



Sains-du-Nord-Felleries

Jeudi, vers quatre heures du soir, un domestique de M. Sandrart, de Sains, Omer Dufresne, revenait de conduire des laines chez M. Mariage, à Solre.

Sur le territoire de Felleries, à Rosinsart, les chevaux se sont emportés ; le chariot est monté sur un tas de pierres ; le conducteur a été jeté en bas et blessé grièvement.

Relevé par plusieurs témoins de l'accident, il a

été transporté chez M. Meunier, où il est mort dimanche.

Le patron du blessé aussitôt prévenu de l'accident, était accouru avec le docteur Marlière ; mais Dufresne avait la colonne vertébrale atteinte, et ne pouvait être sauvé.

Acte n°86 de l'état civil de la commune de Felleries

L'an 1889, le 27 octobre à 7 heures du matin, Omer Dufranne, âgé de 51 ans, domestique, né à Monceau Saint Waast, domicilié à Sains-du-Nord, époux de Clara Lejeune, fils de François et de Sophie Saladin, est décédé en la demeure de Narcisse Meunier.



Sémeries

Vendredi matin, Mme Ve Troclet, née Cerisier, âgée d'environ 70 ans, demeurant à Zorées, a été trouvée morte dans le logis qu'elle habite seule, près du passage à niveau. Quand la femme Bail est entrée, la veuve était assise près du poêle, tenant son tricot à la main et la tête appuyée sur la table. Coïncidence bizarre, la mère de sa belle-fille, habitant Rain-sars, est aussi morte jeudi dernier.

Acte n°86 de l'état civil de la commune de Sémeries

L'an 1889, le premier novembre à 8 heures un quart du matin, Marie Olinthe Cerisier, âgée de 70 ans, ménagère, née et domiciliée en cette commune, veuve de Laurent Alexis Troquelet, fille de Jacques et de Marie Louise Hocquidant, est décédée en sa demeure, lieu dit Zorées.



Hautmont-Grattières

Lundi, vers cinq heures et demie du soir, un homme de 79 ans, le sieur Lambert Mabilie, a été renversé par la voiture du sieur Dégardin, boucher à Hautmont. Il est mort le lendemain. Mabilie, qui était atteint de surdité, n'a entendu ni le bruit ; de la voiture ni les avertissements qui lui ont été donnés.

Acte n°117 de l'état civil de la commune d'Hautmont

L'an 1889, le 29 octobre à 3 heures du soir, Mabilie Lambert, âgé de 79 ans, mendiant, né à Carnières (Belgique), domicilié à Hautmont, veuf, fils d'André et de Marie Adrienne Marguerite, est décédé en sa demeure.



Le Quesnoy

Brûlée vive. — Vendredi dernier, Marie-Emerance Verrydt, artiste du Théâtre des Fantaisies Parisiennes, logée dans une de ces longues voitures de forains, de passage au Quesnoy, voulant activer son feu, y versa du pétrole, lequel a provoqué l'éclat du poêle dont les éclats ont brisé le récipient qu'elle tenait entre les mains et dont le contenu enflammé instantanément, se répandit sur elle et mit le feu à ses vêtements.

Au bruit de la détonation, les personnes qui se trouvaient près du lieu du sinistre se portèrent aussitôt au secours de l'infortunée jeune fille qui n'était âgée que de 19 ans 1/2 et réussirent, non sans peines, à étouffer les flammes au moyen de couvertures. Tout son corps ne présentait déjà plus qu'une plaie.

Transportée immédiatement à l'hôpital, elle y reçut tous les soins que nécessitait son état, mais la gravité de ses blessures était telle qu'elle succomba lundi après d'atroces souffrances.

Acte n°58 de l'état civil de la commune du Quesnoy

L'an 1889, le 11 novembre à 5 heures du matin, Marie Emerance Verrydt, servante du sieur Gabriel Bru, directeur de théâtre, née à Zandhoven (Belgique) le 16 juin 1872, sans domicile connu, célibataire, fille de Jean Baptiste et de Cécile Mertens, est décédée en l'hospice de cette ville, rue Thiers.



Ferrière la Grande

Terrible accident

Le sieur Mary Auguste, âgé de 47 ans, maçon, demeurant à Fourmies, rue du Moulin, était, depuis le 21 novembre courant au service de la Compagnie du Nord. Hier, mardi, il était occupé le long de la ligne de Maubeuge à Fourmies, près de la gare de Ferrière-la-Grande.

Vers onze heures du matin, il se rendait auprès d'une prise d'eau où il avait déposé ses outils ; il marchait entre les rails. A environ cent mètres de la gare de Ferrière-la-Grande, il entendit un train arriver derrière lui ; il se trouvait alors à la jonction de deux voies ; il quitta celle qui, selon lui, devait être prise par le train, et suivit l'autre.

Malheureusement, le train changea également

de voie. Mary ne s'en aperçut pas et comme il marchait un pied dans la voie et un en dehors, le tampon de la locomotive l'atteignit avant qu'il eut songé à se garer.

L'infortuné maçon fut renversé, la tête sur un rail. Le mécanicien arrêta presque aussitôt, mais déjà trop tard : Mary avait la tête complètement broyée.

Ses compagnons de travail qui se trouvaient à quelque distance ainsi que M. Bracq, de Fourmies, qui a entrepris divers travaux de menuiserie pour la Compagnie, accoururent aussitôt et relevèrent les restes du malheureux fourmisien.

Les débris de la tête furent soigneusement recueillis et enveloppés dans une serviette qui avait servi à envelopper le déjeuner d'un autre ouvrier. Le corps n'avait reçu que quelques contusions.

M. le commissaire de police de Maubeuge fut prévenu et vint dans l'après-midi procéder aux constatations légales ; après quoi le cadavre de notre concitoyen fut déposé dans la maison la plus proche et il sera sans doute ramené aujourd'hui à Fourmies.

Mary était marié et n'avait qu'un fils, qui travaille précisément à Ferrière.

M. Bracq s'est chargé de prévenir Mme Mary avec toutes les précautions nécessaires en si triste circonstance.

Acte n°54 de l'état civil de la commune de Ferrière la Grande

L'an 1889, le 26 novembre à 10 heures et demie du matin, Auguste Mary, âgé de 48 ans, maçon, né à Liessies, domicilié à Fourmies, fils de Victor et de Geneviève Cornu, est décédé sur la voie de chemin de fer de Maubeuge à Fourmies, au lieu dit « la Gare ».



Hautmont

Mardi le parquet d'Avesnes s'est transporté à Hautmont au sujet d'un meurtre qui a été commis dans les circonstances.

Un nommé Bara, lamineur à l'usine la Providence, s'étant pris de querelle avec un de ses camarades de travail nommé Goessens, sujet belge, lui donna un coup de poing sur le nez, qui se mit à saigner abondamment ; le contremaître Marchal intervint et la rixe cessa, mais quelques instants après, au moment où Bara était fort occupé de son travail, Goessens vint derrière lui, armé d'un marteau appelé chasse-coins, et en porta un violent coup

sur la tête de Bara, qui tomba inanimé et, malgré les soins les plus pressés, expira vers huit heures du soir sans avoir repris connaissance.

Goessens, le fait accompli, s'est réfugié en Belgique.



Cartignies

Mercredi dernier, le sieur Prissette, cordonnier à Cartignies, a trouvé le corps de sa mère entièrement carbonisé, près du poêle. On suppose que Mme Prissette, n'ayant pas éteint son feu avant de se coucher, des braises auront roulé par terre et, qu'à demi asphyxiée, elle aura voulu se lever pour éteindre un commencement d'incendie, elle sera tombée sur le brasier qui, communiquant le feu à ses vêtements, l'aura complètement brûlée.

Acte n°81 de l'état civil de la commune de Cartignies

L'an 1889, le 20 novembre à 6 heures du matin, Prissette Marie Eugénie, âgée de 94 ans, ménagère, née à saint-Aubin, domiciliée à Cartignies, fille naturelle de Prissette Marie Anne, veuve de Prissette Jean Joseph, est décédée en sa demeure, rue Chauvin.



Wignehies

La nommée Joséphine Blondel, de Wignehies, âgée de 50 ans, est disparue mercredi matin du domicile de sa sœur, chez qui elle habitait avec sa mère. Cette femme a des cheveux noirs, courts ; elle est d'une taille moyenne, idiote, pas méchante, mais elle ne répond pas toujours lorsqu'on l'appelle par son nom.

Elle a été vue mardi vers midi au Bouillé, se dirigeant vers le Bois-Saint-Denis. Mercredi, vers cinq heures du matin, elle aurait été vue, dit-on, assise sur un tas de cailloux aux Hayettes.

Le jour de sa disparition, Joséphine Blondel était vêtue d'un caraco marron, d'une jupe de pilou gris à raies noires et d'un tablier de coton pale ; elle devait être coiffée d'un bonnet blanc et chaussait des sabots.

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur cette pauvre femme sont priées de les adresser à la Mairie de Wignehies.

— Au dernier moment, on nous informe que Joséphine Blondel a été retrouvée vendredi dans le bois de Glageon, près du Trou au

sable, par le garde Lebrun. Elle était presque morte de froid. Les ouvriers de la sablière l'ont déposée sur une brouette et l'ont conduite dans une baraque où les soins nécessaires lui ont été donnés. Lorsqu'elle eut repris ses sens et qu'elle fut un peu remise, on la ramena chez ses parents, à Wignehies. Mais elle n'a pas tardé à y expirer, malgré les soins pressés qui lui furent donnés.

Acte n°124 de l'état civil de la commune de Wignehies

L'an 1889, le 20 décembre à 10 heures du matin, Joséphine Blondel, âgée de 48 ans, sans profession, née à Givet, domiciliée à Wignehies, célibataire, fille d'Antoine et de Marie Joseph Charlier, est décédée au domicile d'Emile Eliet, beau-frère, rue de la Galilée.



Wignehies

Un accident épouvantable et dont les conséquences auraient pu être plus terribles encore, a jeté une vive émotion, mercredi soir, dans la population de Wignehies. A neuf heures et quelques minutes, une détonation, suivie immédiatement des lueurs d'un incendie, appela tous les habitants du côté de l'usine à gaz. Quelques instants après arrivèrent les pompes de la ville et celles des établissements industriels qui combattaient énergiquement le feu et parvenaient assez rapidement à s'en rendre maîtresses. Dans le même temps, trois ouvriers de l'usine, les vêtements en flammes, la figure noircie, se précipitaient l'un dans la rivière, un autre dans un tonneau près d'une pompe ; le troisième dans un fossé pour éteindre le feu qui les dévorait.

On leur porta du secours ; on les transporta dans les cabarets voisins où le docteur Debouzy, aidé de quelques personnes dévouées, leur donna ses soins ; le lendemain, les blessés furent transportés à l'hospice où ils attendent leur guérison.

Mais l'un d'eux, nommé Cardot Paul, est si gravement atteint qu'on ne répond pas de sa vie. Il est brûlé, à la figure, aux reins, aux jambes et aux mains. La peau de son dos est dure comme du cuir. Il n'est âgé que de 23 ans, est marié, n'a pas d'enfant et demeure à Rocquigny.

Les deux autres blessés sont Cardot Valéry, 40 ans, oncle du précédent et Richez Camille, 46 ans, demeurant tous deux à Clairfontaine.

Ils sont brûlés aux mains et à la tête. Leur figure est presque méconnaissable : leurs paupières, leurs lèvres, leurs joues enflées, leur font une tête monstrueuse ; heureusement, ils ne souffrent guère disent-ils et sont parfaitement soignés par les sœurs de l'hospice.

Ces accidents de personnes sont évidemment, le plus grand malheur devant lequel disparaît l'importance de la perte matérielle. Celle-ci se chiffre par une somme de 10000 fr. que couvre une assurance à la Compagnie générale.

Nous ne savons si ce chiffre comprend le dommage éprouvé par le voisin, M. Sterbecq qui possède une rangée de maisons contiguës à l'usine et dont deux ont été violemment secouées au point que les murs sont lézardés, le toit soulevé et que dans l'une d'elles, deux personnes, couchées à l'étage, ont été jetées à bas du lit.

On a évidemment, recherché les causes du sinistre qui est attribué à l'imprudence des ouvriers blessés, comme ils le reconnaissent eux-mêmes, paraît-il. L'usine à gaz, qui appartient à MM. Capron et Cie, d'Hénin-Liétard, était, jusqu'en ces derniers temps, pourvue de quatre épurateurs ; on en a monté un cinquième pour ne plus avoir à faire de nuit une manœuvre dangereuse qui consiste à tourner un gros barillet pour le mettre en communication avec un autre épurateur, opération pendant laquelle il peut s'échapper du gaz qui prend feu.

C'est justement ce qui est arrivé. Les ouvriers ont fait la manœuvre à 9 heures du soir, malgré la défense qui leur avait été renouvelée la veille ; ils n'ont pu replacer le barillet assez vite ; le gaz s'est échappé, s'est enflammé au contact du bec d'une lanterne vitrée, située dans le mur qui sépare les deux salles : de là, la détonation, l'incendie, les brûlures des ouvriers et leurs suites dont on ne peut encore répondre.

L'explosion a été si violente que le toit du bâtiment où sont situés les épurateurs a été enlevé au-dessus des maisons Sterbecq et est retombé dans le jardin voisin ; les murs du dit bâtiment ont été renversés ; dans la grande rue de Wignehies, plusieurs vitres ont été brisées aux fenêtres des facades de derrière ; la commotion s'est fait sentir jusque dans la rue des Chevaux où une porte-fenêtre s'est ouverte toute grande sous la pression de l'air.

Les filatures et tissages de Wignehies cho-

ment en partie depuis cet accident ; ils ne travaillent que du jour au jour ; les particuliers s'éclairent comme ils peuvent, la plus grande activité est déployée pour permettre à l'usine à gaz de fournir l'éclairage pour lundi prochain aux établissements industriels comme à ses autres abonnés.

Le 29 décembre : Wignehies. L'un des ouvriers brûlés lors de l'accident de l'usine à gaz, a succombé, mardi, à l'hospice. C'est Paul Cardot, jeune homme de 23 ans, demeurant à Rocquigny qui avait été le plus gravement atteint et dont le médecin n'avait jamais espéré la guérison.

Ses funérailles ont eu lieu à Rocquigny le lendemain de Noël. Les jeunes gens du village ont voulu rendre les honneurs à cette victime du travail ; ils se sont cotisés pour l'achat d'une couronne qu'ils portaient devant le cercueil et qu'ils ont déposée sur la tombe.

Les deux autres ouvriers, Cardot Valéry et Richez Camille, dont la vie n'a jamais été en danger, sont encore à l'hospice, mais leur état s'améliore peu à peu.

Acte n°126 de l'état civil de la commune de Wignehies

L'an 1889, le 24 décembre à 11 heures du soir, Paul Cardeau, âgé de 23 ans, journalier, né et domicilié à Rocquigny, époux de Ilalie Angèle Nathalie Flamant, fils d'Azarie et d'Alcide Prince, est décédé à l'hospice de Wignehies, rue de Féron.

ROCQ

Saint-Aubin

Une information est ouverte au sujet de la mort d'un enfant de 20 jours, qui, d'après l'avis du médecin légiste, aurait succombé à une asphyxie causée par un manque de précautions de la part de la mère. Cette dernière, la fille Boutry, ne jouirait pas de toutes ses facultés mentales.

Acte n°22 de l'état civil de la commune de Saint-Aubin

L'an 1889, le 20 décembre à 6 heures du matin, André Théodore Cerbon Marie Boutry, âgé de 20 jours, fils de Marie Boutry, est décédé en a demeure d'Agapite Boutry, rue d'en Haut, son grand-père.

ROCQ

REGISTRES MATRICULES DE L'ANCIEN RÉGIME ET DE LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Soldats natifs de l'Avesnois, classement chronologique par communes— suite

DELFORGE Étienne Eloi, né le 21/04/1774 à Leval, fils de Étienne Eloi et de Marie Louise CONTESSE ; 103e régiment d'Infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 751, page 78, matricule 436.

GOSSEAUX Alexandre, né le 01/08/1780 à Leval, fils de Étienne et de Marie madeleine MALAQUIN ; 19e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 170, page 257, matricule 1519.

DRUEZ Pierre Charles Joseph, né le 28/12/1786 à Leval-Berlaimont, fils de Jean Baptiste et de Marie DELACROIX ; 115e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 820, page 36, matricule 192.

DELFORGE Juvénal Joseph, né le 24/06/1786 à Leval, fils de Étienne Éloi et de Marie Louise CONTESSE ; 19e régiment d'Infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 171, page 132, matricule 3766.

VILAIN Pierre François Joseph, né le 01/08/1786 à Leval, fils de Hippolyte et de Marie Barbe DELHAYE ; Régiment de l'Île de Walcheren, côte SHD/GR 21 YC 896, page 475, matricule 5843.

NOCQUET Louis Joseph, né le 27/12/1787 à Leval, fils de Isidore et de Angélique DANY ; 61e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 510, page 273, matricule 4618.

CAGNIOT Eugène Joseph, né le 09/10/1788 à Leval, fils de Nestor et de Marie Catherine DUPONT ; 60e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 503, page 232, matricule 6165.

COLLART Auguste Benoît Joseph, né le 14/12/1789 à Leval, fils de Pierre Benoît et de Marie MONIER ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 213, matricule 7229.

DESOBLAIN Léopold Hubert Joseph, né le 21/09/1793 à Leval, fils de Paul Joseph et de

Marie Joseph COLLE ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 20, matricule 6067.

JOFFROY Pierre Joseph, né le 18/10/1793 à Leval, fils de Pierre Joseph et de Nathalie HIROUX ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 21, matricule 6073.

LAURENT Jean, né le 22/04/1770 à Liessies, fils de Jean et de Marie Anne ANQUIN ; 112e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 801, page 10, matricule 3035.

LAURENT Jean, né le 22/04/1770 à Liessies, fils de Jean et de Marie Anne ANQUIN ; 112e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 801, page 10, matricule 3035.

OTELARD Joseph, né le 17/09/1777 à Liessies, fils de Antoine Albert et de Marie Madeleine LAURENT ; 20e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 180, page 227, matricule 1365.

PALADE Laurent, né le 09/07/1777 à Liessies, fils de Laurent et de Marie Thérèse DELATTRE ; Régiment de chasseurs à cheval, côte SHD/GR 20 YC 143, page 263, matricule 2395.

CHARLET Amant, né le 21/04/1782 à Liessies, fils de Pierre et de Marie Barbe COLET ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 193, page 186, matricule 4071.

CARLIER Joseph, né le 00/00/1783 à Liessies, fils de Jean François et de Marguerite Rose COLLINET ; 4e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 35, page 146, matricule 6853.

SANDRART François Joseph, né le 24/05/1783 à Liessies, fils de François et de Marie Monique THOMAS ; Régiment de l'Île de Walcheren, côte SHD/GR 21 YC 896, page 132, matricule 3785.

APPLINCOURT Gaspard Joseph Prosper, né le 11/01/1784 à Liessies, fils de Jean Baptiste et de Marie Antoinette GUILMAIN ; Corps royal de grenadiers de France, côte SHD/GR 20 YC 14, page 65, matricule 3361.

STOCLET Augustin Romain, né le 22/05/1784 à Liessies, fils de Antoine et de Marie philippine THOMAS ; Régiment de l'Île de Walcheren, côte SHD/GR 21 YC 896, page 85, matricule 3499.

APLIN COURT Gaspard Joseph Prosper, né le 11/01/1785 à Liessies, fils de Jean Baptiste et de Marie Antoinette GUILMAIN ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 195, page 227, matricule 9087.

JACQUIES Pierre François, né le 22/11/1786 à Liessies, fils de Jean Baptiste et de Marie Anne Joseph BERTEAU ; 19e régiment d'Infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 171, page 51, matricule 3285.

JACQUIES Pierre François, né le 28/11/1786 à Liessies, fils de Jean Baptiste et de Marie Anne Joseph BERTEAU ; Chasseurs à pied, côte SHD/GR 20 YC 44, page 465, matricule 2753.

MOREAU Pierre Antoine, né le 03/06/1787 à Liessies, fils de Pierre et de Marie Sophie FOSSET ; Régiment de l'Île de Walcheren, côte SHD/GR 21 YC 896, page 208, matricule 4239.

GRAVEZ Pierre Antoine, né le 23/03/1788 à Liessies, fils de Jacques et de Marie Louise LORENT ; Régiment de l'Île de Walcheren, côte SHD/GR 21 YC 896, page 77, matricule 3451.

BAITRY Jean François, né le 30/07/1789 à Liessies, fils de Jean Jacques et de Marie Françoise JUSTIN ; 13e régiment de voltigeurs de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 96, page 87, matricule 3497.

JACQUIES Jacques Joseph, né le 27/02/1792 à Liessies, fils de Jean Baptiste et de Marie Anne Joseph BERTEAU ; 13e régiment de voltigeurs de la garde impériale, côte SHD/GR 20 YC 96, page 85, matricule 3483.

DEGRELLE Célestin Joseph, né le 08/09/1793

à Liessies, fils de Jacques Joseph et de Marie Joseph CARION ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 31, matricule 6133.

HIVET Constant Joseph, né le 05/04/1793 à Liessies, fils de Michel Joseph et de Marie Catherine DUFOSSET ; 9e régiment de voltigeurs, côte SHD/GR 20 YC 87, page 418, matricule 2475.

JUSTICE Henry Joseph, né le 29/01/1793 à Liessies, fils de Thomas Joseph et de Marie Joseph LOUIS ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 38, matricule 6178.

MORS Pierre Joseph, né le 11/07/1793 à Liessies, fils de Jacques Albert et de Louise DIEUDONNE ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 30, matricule 6130.

PIRAUX Antoine Joseph, né le 06/10/1793 à Liessies, fils de Pierre et de Marie Anne ROUSSEAUX ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 31, matricule 6136.

Consultation des fiches matricules :

Aller sur le site du ministère des Armées
[https://](https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=202&titre=registres-de-controles-et-registres-matricules)

www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=202&titre=registres-de-controles-et-registres-matricules

Cliquer sur « faire une recherche ».

Dans « cote », copier la cote relevée dans l'inventaire., Exemple SHD/GR 21 YC 189.

Rendez-vous à la page indiquée.

Toute copie même partielle est interdite sans autorisation de l'auteur et du responsable de publication.

Responsable de la publication : Alain Delfosse